

# projet MedMPAnet

ELABORATION DU PLAN DE GESTION DE LA PARTIE  
MARINE ET COTIERE DU SIBÈ DU CAP DES TROIS  
FOURCHES (MAROC)

PHASE 1: BILAN ET DIAGNOSTIC

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du CAR/ASP et du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leur autorité, ni quant au tracé de leur frontière ou limites. Les vues exprimées dans ce document d'information technique sont celles de l'auteur et ne représentent pas forcément les vues du PNUE/PAM ou CAR/ASP.

**Publié par:** CAR/ASP

**Droits d'auteur:** © 2015 - CAR/ASP

Le texte de la présente publication peut être reproduit, à des fins éducatives ou non lucratives, en tout ou en partie, et sous une forme quelconque, sans qu'il ne soit nécessaire de demander une autorisation spéciale au détenteur des droits d'auteur, à condition de faire mention de la source.

**Pour des fins bibliographiques, citer le présent volume comme suit :**

CAR/ASP - PNUE/PAM, 2015. Élaboration du plan de gestion de la partie marine et côtière du SIBE du Cap des Trois Fourches (Maroc) : Phase 1: Bilan et diagnostic. Par Ibis Consulting. Ed. CAR/ASP - Projet MedMPAnet, Tunis: 39 p + Annexes.

**Crédit photographique de la couverture:** Université de Séville.

Ce document a été édité dans le cadre du « Projet Régional pour le Développement d'un Réseau Méditerranéen d'Aires Protégées Marines et Côtières (AMP) à travers le renforcement de la Création et de la Gestion d'AMP » (Projet MedMPAnet).

Le projet MedMPAnet est mis en œuvre dans le cadre du PNUE/PAM - FEM MedPartnership avec le soutien financier de: CE, AECID et FFEM.



# Sommaire

<b>Acronymes:</b> .....	<b>4</b>
<b>I. Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>II. Objectif de la phase de l'étude et approche méthodologique</b> .....	<b>10</b>
<b>III. Bilan des connaissances sur le site</b> .....	<b>13</b>
<b>3.1. Milieu physique et patrimoine naturel</b> .....	<b>13</b>
3.1.1. Localisation géographique et délimitation du site : .....	13
3.1.2. Cadre géologique et physionomie générale : .....	13
3.1.3. Ambiance bioclimatique : .....	15
3.1.4. Hydrodynamique et Hydrologie : .....	15
3.1.5. Données sédimentologiques : .....	15
3.1.6. Patrimoine naturel de la partie marine et côtière du SIBE : .....	15
3.1.7. Conclusion : .....	18
<b>3.2. Contexte socioéconomique</b> .....	<b>19</b>
3.2.1. Analyse des activités humaines et évaluation de leurs impacts sur les ressources côtières et marines du site .....	19
3.2.2. Agriculture et élevage : .....	20
3.2.3. Activités halieutiques : .....	21
3.2.4. Tourisme : .....	23
<b>3.3. Contexte institutionnel et juridique pour la gestion intégrée du SIBE du C3F</b> .....	<b>24</b>
3.3.1. Contexte institutionnel : .....	24
3.3.2. Cadre juridique .....	25
<b>3.4. Analyse des parties prenantes</b> .....	<b>26</b>
3.4.1. Identification des parties prenantes .....	26
3.4.2. Analyse des interactions des parties prenantes .....	29
3.4.3. Evaluation de l'engagement des parties prenantes à l'idée de gestion intégrée du SIBE du C3F (établissement d'une AMP).....	31
3.4.4. Catégorisation des parties prenantes : .....	32
<b>IV. Enjeux et objectifs de gestion du SIBE du C3F</b> .....	<b>35</b>
<b>4.1. Enjeux</b> .....	<b>35</b>
<b>4.2. Vision et objectifs de gestion</b> .....	<b>36</b>
<b>4.3. Intérêt et objectifs d'une AMP</b> .....	<b>36</b>
<b>4.4. Objectifs et grandes actions de la future AMP du Cap des Trois Fourches</b> .....	<b>37</b>
<b>Références bibliographiques :</b> .....	<b>39</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>40</b>

## Acronymes:

AESVT:	Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre
ALD:	Associations locales de développement
AMP:	Aires Marines Protégées
ANDA:	Agence Nationale de Développement de l'Aquaculture
AO:	Agence pour la Promotion et le Développement Economique et social de la Préfecture et des Provinces de la Région Orientale du Royaume
AP:	Associations de pêcheurs
APR:	Associations provinciales et régionales
ASP/DB:	Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique
ASPIM:	Aire Spécialement Protégée d'Intérêt pour la Méditerranée
AUN:	Agence Urbaine de Nador
C3F:	Cap des Trois Fourches
CAR/ASP:	Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées
CDB:	Convention sur la Diversité Biologique
CMS:	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
CPMN:	Chambre des Pêches Maritimes du Nord - Tanger
CR:	Commune Rurale
CRRH:	Centre Régional de Recherche Halieutique
CS:	Etat de Conservation
DA:	Département de l'Agriculture / Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
DPA:	Direction Provinciale de l'Agriculture
DPM:	Département de la Pêche Maritime / Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
FUED:	Forum pour l'Urbanisme, l'Environnement et de Développement
GR:	Gendarmerie Royale
GIZC:	Gestion Intégrée des Zones Côtières
HCEFLCD:	Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
INDH:	Initiative Nationale du Développement Humain
INRH:	Institut National de Recherche Halieutique
ME:	Ministère chargé de l'Environnement
METL:	Ministère l'Équipement et du Transport et de la Logistique
MedMPAnet:	Projet Régional pour le Développement d'un Réseau Méditerranéen d'Aires Protégées Marines et Côtières
MPRS:	Multi-Purpose Rapid Survey
MR:	Marine Royale
MT:	Ministère du Tourisme
MT:	Ministère du Tourisme
ONG:	Organisation Non Gouvernementale
P:	Province
PA:	Pêcheurs artisanaux
PAG:	Plan d'Aménagement et de Gestion
PAS BIO:	Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en région méditerranéenne
PDAPM:	Plan Directeur des Aires Protégées du Maroc
PDAR:	Plans de Développement et d'Aménagement Ruraux
PNUE:	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SAU:	Surface Agricole Utile
SDAU:	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SIBE:	Site d'Intérêt Biologique et Écologique
UIR:	Universités et Instituts de Recherche

## I. Introduction

Dans le cadre de la **Convention sur la Diversité Biologique (CDB)**, les pays parties à la Convention se sont fixé, en 2010, « **les objectifs d'Aichi** », qui visent à assurer une meilleure préservation de la biodiversité, et ce à travers la mise en œuvre du **Plan Stratégique pour la Diversité Biologique 2011-2020**.

A travers l'objectif d'Aichi n°11 du Plan Stratégique, les parties à la Convention se sont engagées à améliorer l'état de la biodiversité, en protégeant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique.

En complément des objectifs d'Aichi, les engagements pris lors de la 11<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la CDB, tenue à Hyderabad du 8 au 19 octobre 2012, ont confirmé l'importance de développer des approches économiques et de mieux valoriser les services écosystémiques, et de renforcer les mécanismes de financement nationaux et internationaux de la biodiversité, tout en consolidant les politiques et plans nationaux de la biodiversité.

Un des éléments de la conférence de la CDB d'Hyderabad était également de reconnaître l'importance des collectivités dans le soutien à des politiques intégrant la biodiversité.

Les **Aires Marines Protégées (AMP)**, par leurs multiples fonctions, sont des instruments importants pour atteindre l'objectif d'Aichi n°14, en valorisant les bénéfices de la biodiversité et des services écosystémiques.

Reconnue comme l'un des réservoirs majeurs de la biodiversité marine et côtière au niveau global, la Méditerranée figure parmi les écorégions prioritaires du monde. Avec moins de 1% de la surface totale des océans, elle abrite environ 20% de la richesse marine mondiale et présente un endémisme important, jusqu'à près de 50% selon les groupes. Elle abrite des zones de reproduction essentielles pour des espèces pélagiques clé dont plusieurs sont menacées. Mais, l'urbanisation intense, le tourisme, le trafic maritime, la surpêche, la pollution, les changements globaux pèsent sur les milieux et les espèces.

A l'heure où l'érosion de la biodiversité reste un enjeu international, en particulier du fait des incertitudes que font peser maintenant les changements climatiques, l'importance des aires protégées pour la conservation de cette biodiversité n'est plus à démontrer.

Au niveau de la Méditerranée, les Parties à la **Convention de Barcelone** se sont engagées dès 1995 dans une démarche commune en adoptant un nouveau Protocole, le Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique (**Protocole ASP/DB**) qui représente pour la Méditerranée le principal instrument d'application de la **CDB** de 1992, quant à la gestion durable in situ de la biodiversité côtière et marine.

Afin de faciliter la mise en œuvre du Protocole ASP/DB, le **Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)** a élaboré un **Programme d'Action Stratégique pour la Conservation de la Diversité Biologique en région méditerranéenne (PAS BIO)**, qui a été adopté par les Parties contractantes en 2003.

Le principal objectif du PAS BIO est la création d'une base logique pour la mise en œuvre du Protocole ASP/DB par les Parties contractantes, les organisations internationales et nationales, les ONG, les donateurs et tous les autres acteurs impliqués dans la protection et la gestion de l'environnement naturel méditerranéen, en énonçant des principes, mesures et actions concrètes et coordonnées au niveau national, transfrontalier et régional, pour la

conservation de la biodiversité marine et côtière méditerranéenne, dans le cadre de l'utilisation durable des ressources naturelles.

Les Parties contractantes à la CBD ont accepté, en 2004, d'agir pour adresser la sous-représentation des écosystèmes marins dans le réseau global des aires protégées. Dans ce cadre, elles ont adopté l'objectif des aires marines protégées pour 2012, qui invite les pays à mettre en place avant 2012 un réseau global d'aires protégées nationales et régionales, complet, représentatif, et effectivement contrôlé.

A cet effet, un programme régional de travail pour les aires protégées marines et côtières de Méditerranée, y compris en haute-mer, a été adopté en 2009 à Marrakech. La mise en œuvre de ce programme est de la responsabilité des autorités nationales des Parties contractantes. Les organisations partenaires, qui ont participé à son élaboration, fournissent aux pays méditerranéens, à leur demande, une assistance technique, et dans la mesure du possible une aide financière, pour entreprendre les activités du programme de travail.

La première étape dans la mise en œuvre de ce programme de travail est de conduire une évaluation de la représentativité et de l'efficacité du réseau actuel d'Aires Marines et Côtières Protégées en Méditerranée.

L'évaluation menée conjointement par le CAR/ASP et le MedPAN, en 2012, sur le statut du réseau des aires marines protégées de Méditerranée (Gabrié et al., 2012), ne laisse plus de doute quant au non-accomplissement au niveau mondial, et au niveau de la région méditerranéenne en particulier, des objectifs de la CDB fixés en 2004. Ce statut a permis de révéler que le déséquilibre géographique, déjà mentionné en 2008, est encore marqué en 2012, même s'il s'atténue : 96% des AMP sont localisées dans le nord du bassin (84 % hors sites Natura 2000).

Plus de la moitié des AMP de statut national est concentrée en Italie, France et Espagne, tandis que 67% des sites Natura 2000 en mer se trouvent en Grèce et en Italie. Mais, plusieurs pays du Sud et de l'Est (Algérie, Maroc, Tunisie, Libye, Israël, Liban) ont de nombreux projets en cours, qui permettraient en partie de rééquilibrer le système.

Au Maroc, la conservation de la diversité biologique et le développement des aires protégées ont pris une autre tournure, à partir de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de Rio, 1992).

En effet, le Maroc a été l'un des premiers pays signataires de la CDB, ayant été adoptée au Sommet de Rio, et qui prescrit aux Etats signataires d'adopter des mesures visant à préserver la diversité biologique et veiller à une répartition équitable des bénéfices retirés de l'utilisation des ressources biologiques.

En ratifiant la CDB, en 1995, le Maroc s'est donc formellement engagé à contribuer à la réalisation des objectifs de cette convention qui sont : (i) la conservation de la diversité biologique, (ii) l'utilisation durable de ses éléments et (iii) le partage juste et équitable des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques.

Cet engagement s'est traduit, dans un premier temps, par la réalisation d'une étude nationale sur la biodiversité, qui a débouché sur l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action sur la biodiversité.

Le plan d'action sur la biodiversité et le Plan Directeur des Aires Protégées (PDAPM), réalisé en 1996, ont permis au Maroc de se doter d'une vision et d'une feuille de route, pour la

conservation et la réhabilitation de son environnement naturel et, donc, pour une contribution active aux objectifs de la CDB.

La mise en œuvre du PDAPM s'est traduite, jusqu'à maintenant, par la concrétisation d'actions visant la mise en place de stratégies de conservation et de développement, au niveau des Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) prioritaires. Ces actions comprennent notamment l'établissement et la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion (PAG) des parcs nationaux et la réhabilitation de la faune sauvage.

Cette mise en œuvre a permis également de renforcer le réseau national d'aires protégées. Le nombre de parcs nationaux, officiellement créés en vertu de la loi sur les parcs nationaux datant de 1934, a été porté à 10 parcs, avec une superficie globale d'environ 750.000 ha.

Par ailleurs, et pour une meilleure mise en œuvre du plan directeur des aires protégées (renforcer le réseau des aires protégées et assurer son fonctionnement, augmenter la représentativité des écosystèmes naturels...), le Maroc :

- a inscrit toutes ces actions en la matière dans le cadre des orientations et des recommandations des conventions et accords internationaux auxquels il a souscrit (CBD, Ramsar, CMS...),
- a procédé à une capitalisation des différentes expériences et à la finalisation des visions et démarches communes concernant la conservation, le développement de l'écotourisme, l'écodéveloppement, l'éducation relative à l'environnement et le développement de la recherche scientifique, en vue de généraliser les bonnes pratiques, et
- s'est doté d'un cadre législatif, permettant une meilleure association des acteurs concernés à la création et à la gestion des aires protégées (la loi 22-07, relative aux aires protégées).

L'adoption d'une nouvelle législation des aires protégées permettra au Maroc d'étendre son réseau d'aires protégées, en quantité et en qualité, dans la mesure où elle permet de créer des **aires protégées marines et côtières** et prévoit des dispositions légales pour leur aménagement et leur gestion.

Au Maroc, l'on considère «**Aires Marines Protégées**», les aires protégées strictement marines et les aires protégées côtières, qui englobent des parties marines et littorales.

Les principaux objectifs d'une AMP sont :

- La conservation de la biodiversité marine, essentiellement à travers la protection des espèces marines, à certaines étapes clés de leur cycle de vie, et la protection de certains habitats fixes, comme les récifs, les mangroves, les fonds coralligènes etc.,
- La protection des pratiques traditionnelles d'exploitation durable des ressources marines,
- La protection des sites culturels et archéologiques,
- L'offre d'opportunités spatiales, pour le déplacement d'espèces en réponse à des changements naturels ou climatiques, de refuge pour d'autres espèces, et pour la recherche scientifique, l'éducation à l'environnement ou la récréation.

- L'offre d'opportunités économiques et sociales (revenus et emplois, création de bénéfices alternatifs, gestion et solution de conflits entre de multiples usagers potentiels...).

Au Maroc, il est admis qu'une bonne définition des objectifs et des mesures de gestion d'une AMP, ainsi que leur acceptation par les pêcheurs et les autres usagers de la mer, sont des conditions essentielles pour la réussite de cette AMP et pour sa durabilité.

A cet effet, il est envisagé de développer un mode de gestion spécial pour les AMP, qui tiendrait compte de la complexité de l'écosystème marin et de tous les enjeux et intérêts économiques des populations qui vivent de la mer ; ce qui fera réellement de l'AMP un outil de conservation et de valorisation de la biodiversité marine et côtière et de développement local durable.

En matière d'aires protégées marines, seul le parc national d'Al-Hoceima a été classé Aire Spécialement Protégée d'Intérêt pour la Méditerranée (ASPIM), en 2006.

Il importe également de souligner que le Maroc s'est doté également d'une stratégie pour le développement des aires marines protégées aux fins de pêche (AMP-Pêche), dans la perspective de mettre en place un réseau d'AMP-Pêche capable de contribuer à la préservation des ressources, à la réhabilitation des écosystèmes marins et à la durabilité de la pêche artisanale.

### **Le cap des Trois Fourches : candidat potentiel au statut d'AMP**

L'intérêt biologique et écologique du cap des Trois Fourches a été mis en évidence dans le cadre de l'étude nationale sur les aires protégées, réalisée au Maroc en 1996 où il a été classé comme Site d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) de priorité 2 par le Plan Directeur des Aires Protégées (AECFS, 1996).

Cet intérêt a été confirmé, en 2005, par son inscription comme site Ramsar, en raison de son importance pour la conservation en Méditerranée.

Ces constats ont été confirmés par les investigations sous-marines menées dans le cadre du projet MedMPAnet, où il a été clairement démontré que le classement du site du cap des Trois Fourches comme SIBE de priorité 2 est conforté et devra être révisé « à la hausse » pour le classer comme SIBE de priorité 1 (CAR/ASP, 2012).

Par ailleurs, le cap des Trois Fourches est un excellent « candidat » au statut d'AMP en raison de sa grande qualité environnementale, traduite par la présence de nombreuses espèces bio-indicatrices, par une diversité spécifique élevée, notamment en ce qui concerne les espèces protégées et la diversité des habitats (herbiers, grottes, substrat rocheux, etc.). En outre, la présence à proximité de zones soumises à de fortes activités anthropiques, comme la ville avoisinante de Melilla, renforce les arguments en faveur de sa classification en AMP.

L'élaboration d'un **plan de gestion intégré** du SIBE du Cap des Trois Fourche se justifie par tous ces intérêts et vise la définition d'une vision de gestion intégrée de ce site, de grande importance pour la conservation de la biodiversité côtière et marine, et de grand intérêt socioéconomique pour les populations locales, notamment la communauté des pêcheurs.

L'élaboration du présent bilan-diagnostic est une activité préparatoire, qui permet de mettre en évidence tous les éléments de base, nécessaires à la définition des enjeux, de la vision et



des objectifs de gestion du site, en concertation avec toutes les parties prenantes, et en considération de leurs différents intérêts.

## II. Objectif de la phase de l'étude et approche méthodologique

Le bilan, qui constitue la première phase de l'étude d'élaboration du plan de gestion du SIBE du Cap des Trois Fourches, couvre l'état des lieux et le diagnostic.

Il s'agit de produire un bilan diagnostic synthétisé et actualisé, et exposant clairement:

- L'état des lieux de ressources naturelles de la zone,
- Une revue des potentialités de protection et de valorisation du site dans le cadre du statut 'aire protégée marine',
- Les contraintes, problématiques et enjeux que doit affronter le plan de gestion,
- L'analyse des acteurs locaux et leurs intérêts, positionnements par rapport à la gestion et protection du SIBE,
- L'exposé d'une vision et d'objectifs de gestion, hiérarchisés à partir des résultats du diagnostic et des problématiques prioritaires identifiées.

L'élaboration de ce bilan diagnostic a été faite sur la base des informations existantes, rassemblées notamment à partir des différentes études et suivis élaborés par le CAR/ASP, le HCEFLCD, l'INRH (études écologiques des fonds marins et côtiers, études socioéconomiques...) et de tout autre élément bibliographique pertinent ayant documenté l'état des lieux côtiers et marin du site tant au plan biologique, écologique, socio-économique que culturel.

L'analyse de toute cette documentation doit permettre également de répertorier certaines mesures, déjà recommandées par les études antérieures, et qui se proposent de répondre à des situations jugées urgentes.

Le bilan diagnostic a été mené de manière à mettre en évidence les principales caractéristiques du site sur le plan écologique et naturel, sur le plan socioéconomique et sur le plan juridique et institutionnel.

A partir de l'analyse bibliographique (rapports, statistiques, cartes), les experts ont évalué le niveau des connaissances sur les ressources naturelles du site et leur fonctionnement. Ils ont identifié également les principales lacunes de données nécessaires à une bonne gestion et protection, et évalué, plus précisément, les données manquantes dont la collecte a été réalisée, à travers des visites de terrain et des ateliers de concertation, lors de la première étape du bilan et diagnostic.

L'évaluation écologique a permis :

- L'évaluation de la diversité biologique (description des habitats et des espèces, valeur patrimoniale, évolution, sensibilité, menaces),
- L'évaluation des activités humaines et des perturbations induites (nature, répartition, impact, mécanisme, évolution). Le protocole standard MPRS (*Multi-Purpose Rapid Survey*) a été utilisé à cet effet.

A ce titre, il a été possible de disposer :

- de cartes, permettant de localiser les zones-clés de diversité biologique,

- de cartes de l'intensité des pressions dues aux activités humaines,
- de tableaux d'évaluation des enjeux de conservation de la diversité biologique, par espèce et par habitat.

L'évaluation socio-économique et sociodémographique constitue un préalable à l'organisation des ateliers participatifs, mais aussi une étape indispensable de la rédaction du Plan de Gestion, dans la mesure où elle permet de mettre à jour une partie des mécanismes qui déterminent les activités humaines exercées dans la zone.

Cette évaluation a permis de :

- décrire la population, sa répartition dans l'espace et son organisation (données socioéconomiques et socioculturelles de base),
- identifier le niveau d'utilisation des ressources naturelles,
- identifier les institutions locales, leur rôle dans la gestion des ressources naturelles et leurs relations avec les autres institutions,
- comprendre et analyser les conflits d'utilisation des ressources naturelles, les relations des communautés locales avec l'aire protégée et les institutions gouvernementales.

L'analyse socio-économique et sociodémographique a été réalisée en trois étapes :

- Analyse de la documentation existante (études et rapports techniques, statistiques, études et recherches) ;
- Des recherches et des enquêtes auprès des usagers, à travers l'organisation de contacts avec toutes les parties concernées, au niveau local, pour disposer d'informations complémentaires et qualitatives adéquates et actualisées,
- Des réunions de concertation techniques et des ateliers participatifs pour compléter et consolider les informations pertinentes nécessaires à une bonne appréhension des principaux descriptifs socio-économiques et sociodémographiques de la zone.

Cette évaluation a permis de disposer des éléments de diagnostic suivants :

- Données sur les usages,
- Evaluation des impacts des activités humaines : pêche, activités aquacoles, collecte d'autres ressources de la biodiversité, tourisme, infrastructures,
- Evaluation de la place des valeurs économiques, sociales et culturelles dans la conservation et l'utilisation du territoire, et possibilité de dresser une typologie des activités humaines sur le site.

Une revue des aspects juridiques pertinents pour la zone a été réalisée, pour déterminer les assises formelles de la future aire protégée.

Une analyse des parties prenantes a été réalisée au moyen de la méthode «*Stakeholder mapping*», pour l'identification des principaux acteurs et usagers concernés, leur perception et les attitudes qu'ils ont par rapport à la démarche d'établissement d'une aire protégée, leurs forces et leurs faiblesses.

Cette analyse qui a été réalisée à travers des entretiens et des enquêtes informelles, a servi à l'identification des rôles à venir dans la mise en œuvre du plan de gestion du SIBE, et servira également à l'identification des mécanismes de participation des parties prenantes, par la suite.

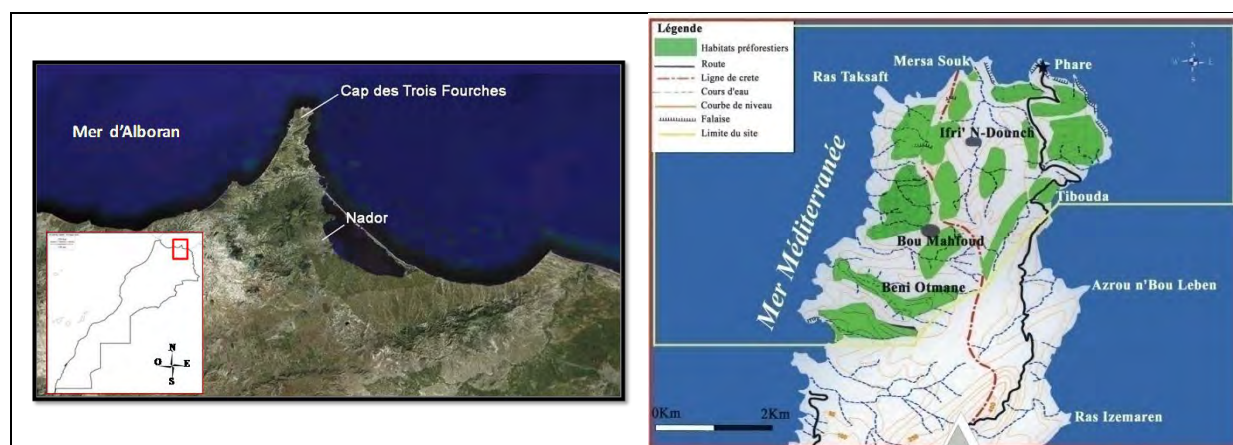
### III. Bilan des connaissances sur le site

#### 3.1. Milieu physique et patrimoine naturel

##### 3.1.1. Localisation géographique et délimitation du site :

Le Cap des Trois Fourches constitue le point le plus saillant de la Méditerranée marocaine orientale (Fig. 1). Il se situe à 30 km à l'ouest de la ville de Nador et relève du Sous-Centre de développement forestier de Zghanghane, Centre de Développement Forestier de Nador, Service Provincial de Nador, Direction Régionale des Eaux et Forêts de l'Oriental (Khattabi, 2003).

Le Site d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) s'étend sur une superficie de 8000 ha maximum dont les 2/3 marins. Il correspond à la portion de littoral s'étendant de la balise lumineuse située à 1,5 km au nord de la plage de Dchar Rana (à l'ouest), jusqu'au droit à la côte de la pointe au nord de Tiboudâ (à l'est) (Fig. 1). Son extension maritime s'étend sur 1 mile nautique au large de la pointe et 3 miles nautiques sur les flancs (PDAPM, 1996).



**Figure. 1** : Localisation géographique et délimitation du SIBE "Cap des Trois Fourches"

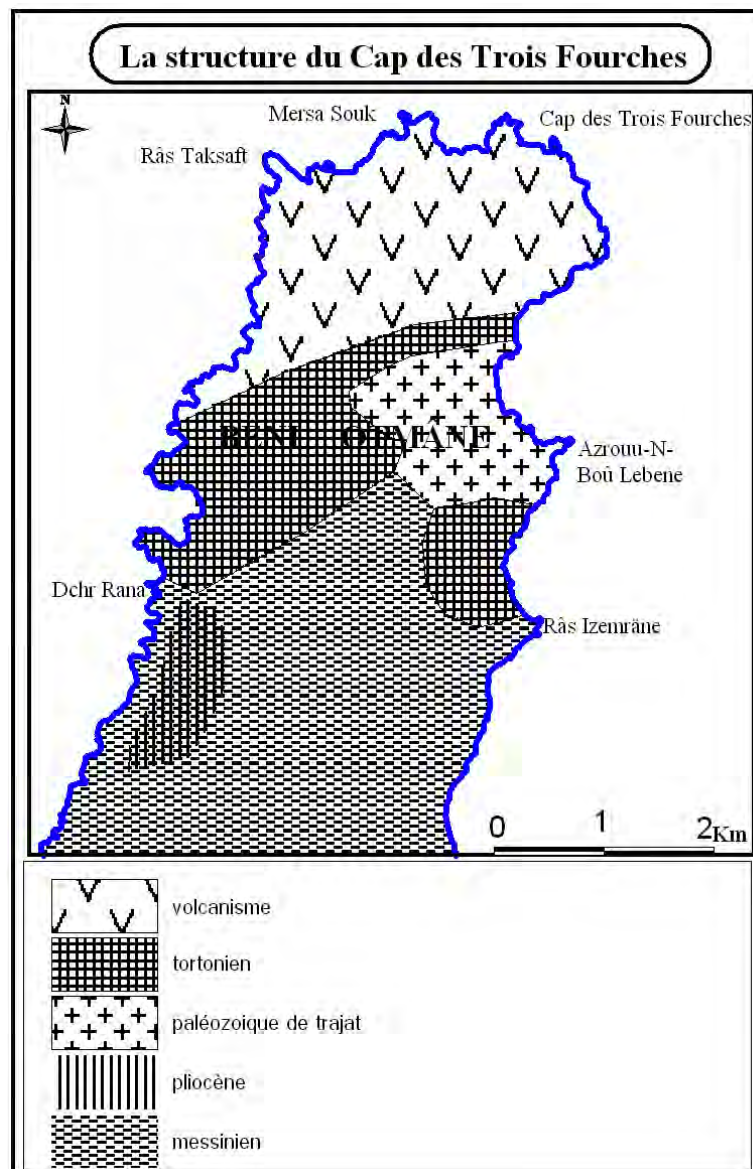
##### 3.1.2. Cadre géologique et physionomie générale :

Le Cap des Trois Fourches se situe dans une zone de montagne, presque dénudée de végétation arborée, formant une sorte de péninsule rocheuse qui s'avance, sous forme d'une longue digitation, d'environ 25 miles (40km) vers le nord dans la mer d'Alboran. Cet impressionnant promontoire, dont les altitudes se maintiennent entre 250 m et 450 m, est constitué de roches volcaniques avec à l'assise des roches calcaires. Son bassin versant, situé entre les latitudes nord 35°25' et 35°27' et les longitudes ouest 2°58' et 3°00', occupe une superficie d'environ 2500 ha.

La côte présente un contour très irrégulier, avec une alternance d'avancées rocheuses et de petites baies qui abritent parfois de petites plages aux matériaux grossiers. Elle est généralement constituée de falaises, jonchées de grottes, et dont la hauteur peut atteindre 100 à 200 m. Ces falaises sont particulièrement inclinées sur le versant Est de la péninsule ; elles sont moins pentues sur le côté Ouest.

Le volcan occupe l'extrémité Nord du Cap des Trois Fourches. Il s'agit d'un complexe de laves et de tufs qu'il est parfois difficile de distinguer (Fig. 2). Cet édifice très démantelé s'est construit lors de la sédimentation du tortonien supérieur, puisque certains tufs sont interstratifiés dans les marnes de ce cycle marin (Guilemin, 1976). Son activité a dû se prolonger

jusqu'à la fin du cycle car les dernières formations volcaniques couronnent les derniers termes tortonien (Barathon, 1989).



**Figure. 2** : Structure géologique du Cap des Trois Fourches (Source : Barathon, 1989)

On peut distinguer trois principaux domaines aux caractéristiques lithologiques originales :

- Le domaine septentrional se caractérise essentiellement par de puissantes assises calcaires à faciès récifal, formant une corniche de près de 50 m de hauteur.
- Vers le sud-ouest, on passe très vite des faciès pré-récifaux à ceux des marnes vertes, les assises calcaires devenant de moins en moins épaisses et de plus en plus marneuses.
- Au sud-est, au niveau de la vallée moyenne de l'oued Medouar, près de Melilla, les faciès détritiques deviennent prépondérants. On peut distinguer des marnes sableuses, des grès fins très puissants, et, près de Farkhana, un ensemble laguno-lacustre calcaire (Barathon, 1989).

Les principales contraintes physiques de la zone d'étude sont l'importance des surfaces en pente et des substrats meubles, peu résistants : étant donné l'état de dégradation du couvert végétal, les phénomènes d'érosion sont très importants.

### **3.1.3. Ambiance bioclimatique :**

Le bioclimat du Cap des Trois Fourches est de type thermoméditerranéen, semi-aride à hiver chaud. La moyenne annuelle des précipitations est basse (252,6 mm). La neige et la grêle sont exceptionnelles dans le site. Les températures de l'air devraient être comparables à celles enregistrées à la ville côtière de Melilla qui se situe à quelques kilomètres à l'est, où la moyenne annuelle des températures est de 18,3°C. La moyenne de l'humidité de l'air est 73%. Les vents dominants sont de direction Est-Nord-Est en été (avril-septembre) et de direction Ouest-Sud-Ouest en hiver (décembre-février) (Barathon, 1989 ; Sbaï et al., 1992).

### **3.1.4. Hydrodynamique et Hydrologie :**

Le réseau hydrographique du Cap des trois fourches est très peu développé. Il se présente sous forme de petits cours d'eau peu ramifiés et de faible longueur de l'ordre de 4 à 6 km chacun. L'absence quasi-totale des aquifères et des écoulements superficiels peuvent être expliquée par l'aridité du climat, l'insuffisance des impluviums, la forte pente, et la proximité du niveau marin.

Le bassin méditerranéen marocain est subdivisé par le Cap des Trois Fourches en un secteur Est et un secteur Ouest. Les deux secteurs sont affectés par deux gyres anticycloniques de direction ouest qui dominent le plateau continental. Le cap des Trois Fourches partage ainsi la zone côtière en deux zones où les courants de dérive se dirigent de l'extrémité vers le sud du Cap. Cette particularité hydrologique, en particulier dans le secteur est, fait que la pollution générée par la ville côtière de Melilla, située à quelques kilomètres à l'est du cap, n'atteigne pas la région du cap. En plus, la zone côtière à l'ouest (correspondant au Rif central) est isolée par le cap, de manière à préserver son caractère de 'zone la plus propre de la Méditerranée'.

Le bilan hydrologique de ce système dépend essentiellement des eaux marines (marées et houles). La marée dans la région est de faible amplitude et la zone intertidale étant réduite à une mince bande de quelques mètres de largeur. Le plateau continental dans la région du cap est relativement large ; il est affecté de deux gyres anticycloniques et le flux résultant se produit avec plus de 60cm/s en direction ouest (Allain, 1960 ; Hopkins, 1989).

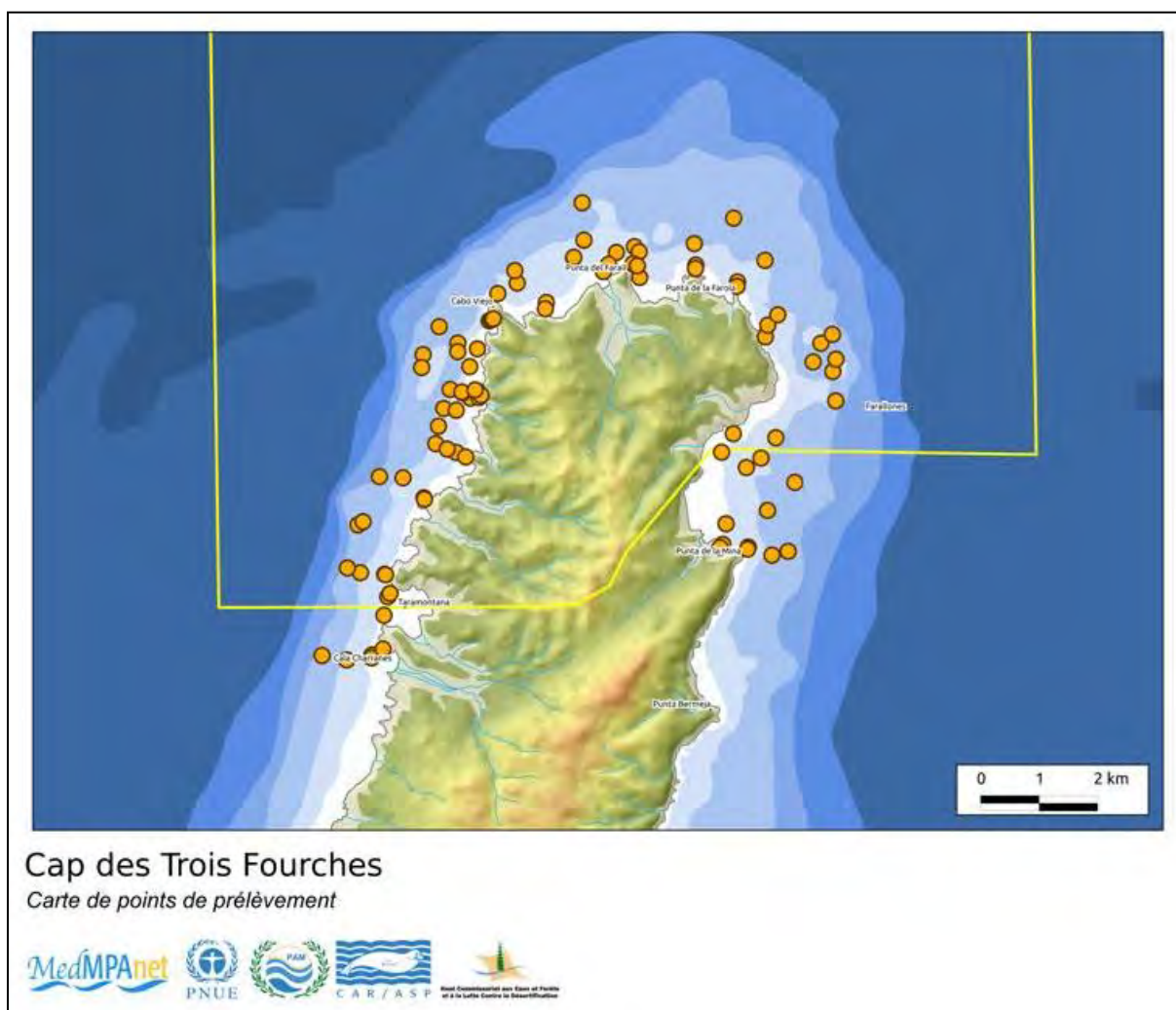
### **3.1.5. Données sédimentologiques :**

Les sédiments marins sont de nature sableux au niveau des baies, plus ou moins grossiers dans la partie nord du Cap (Irzi 2001). Les plages comportent généralement des sédiments relativement grossiers (graviers avec du sable grossier et localement des galets).

### **3.1.6. Patrimoine naturel de la partie marine et côtière du SIBE :**

En Méditerranée marocaine, le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification a collaboré, dans le cadre du Projet MedMPAnet, avec le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées en vue d'une caractérisation des sites marins méritant d'être érigés en nouvelles Aires Marines Protégées (AMP). A l'issue d'une priorisation des Sites d'Intérêt Biologique et Ecologique, préalablement identifiés sur la façade méditerranéenne du Maroc, le Cap des Trois Fourches s'est révélé le site pilote le mieux approprié pour être érigé en future AMP.

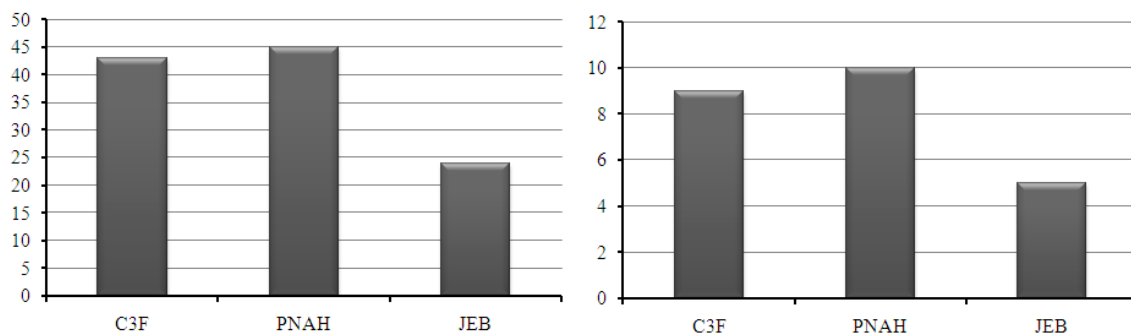
Les prospections sous-marines, menées en septembre 2012 et 2013 en vue de mettre en exergue les potentialités de ce site potentiel en tant que site d'intérêt de conservation méritant d'être érigé en future AMP, ont concerné un total de 95 stations.



**Figure. 3** : Zone d'étude et points de prospection, réalisés en 2012 et 2013, entre 5m et 30m de profondeur (PNUE-CAP/ASP 2013a et b). La ligne jaune indique les limites du SIBE.

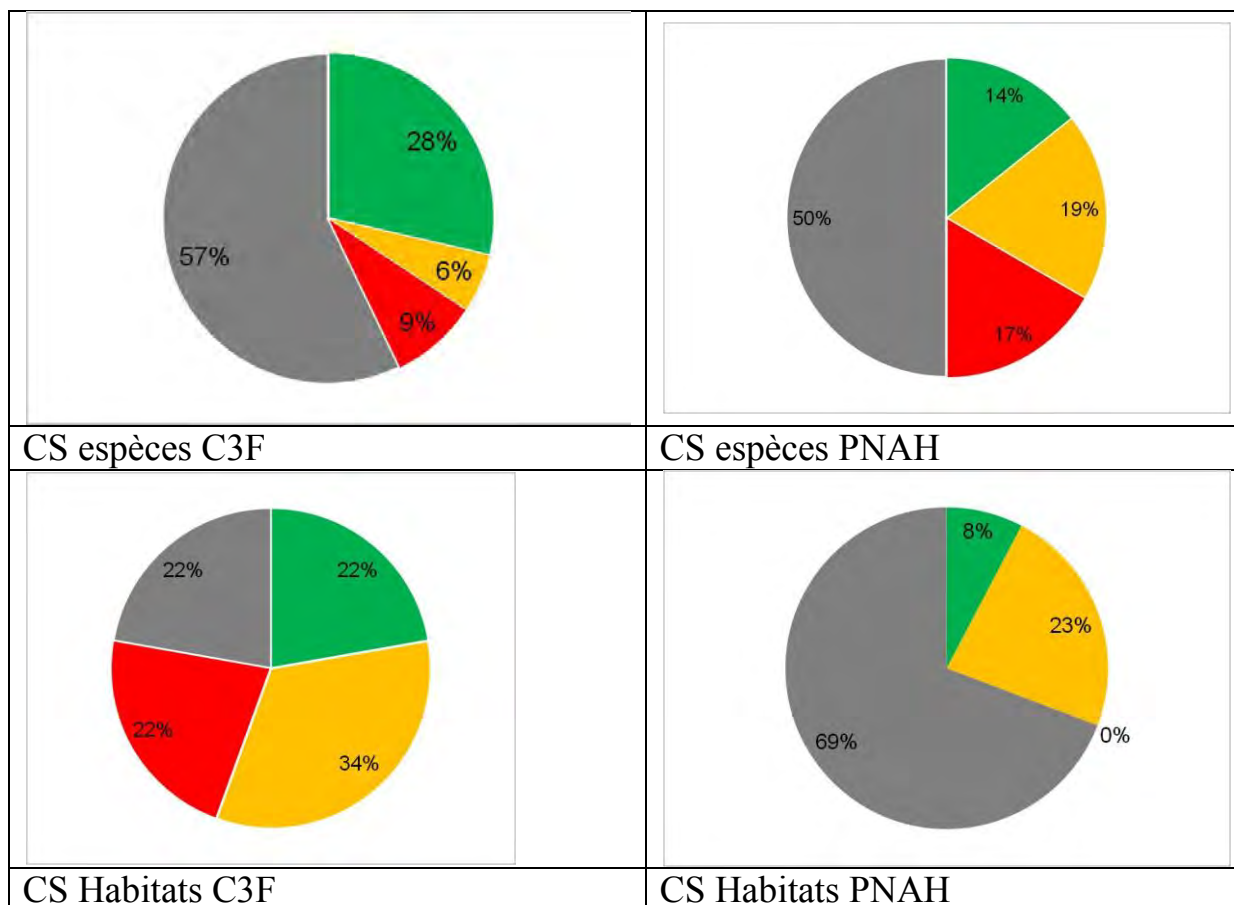
Les investigations sous-marines ont permis de recenser un total de 180 espèces et dix types de communautés benthiques (PNUE-CAP/ASP 2013a et b). L'évaluation de la valeur écologique du site, en considérant les espèces et les habitats sensibles / vulnérables d'intérêt pour la conservation en Méditerranée, a confirmé que le site mérite d'être érigé en AMP. En effet, 43 espèces et 9 habitats remarquables à l'échelle du bassin méditerranéen y ont été recensés ; ce qui confère au site une valeur écologique remarquable et en fait un site sensible d'intérêt pour la conservation en Méditerranée. En outre, le Cap des Trois Fourches héberge de nombreuses espèces qualifiées de bioindicateurs d'eaux propres, renouvelées et sans charge sédimentaire élevée. Ce sont des espèces assez abondantes dans le site comme les algues *Lithophyllum byssoides* et *Cystoseira* sp., les anthozoaires *Astroides calycularis*, *Actinia equina* et *Paramuricea clavata*, les ascidies *Polycitor adriaticum* et *Halocynthia papillosa*, les poissons *Apogon imberbis* et *Thalassoma pavo* ou la phanérogame *Cymodocea nodosa*. La présence de communautés continues de *Cystoseira mediterranea* dans la zone sublittorale reflète une bonne qualité de l'eau, car cette espèce compte parmi les algues les plus sensibles à l'environnement. Par ailleurs, la présence quasi constante de *Corallina elongata* et du mollusque *Mytilus galloprovincialis* indiquent que le littoral est très exposé à la houle dans la majeure partie du Cap des Trois Fourches, à l'exception de quelques criques protégées.





**Figure. 4 :** Nombre d'espèces (à gauche) et d'habitats (à droite), d'intérêt pour la conservation en Méditerranée, recensés au Cap des Trois Fourches (C3F) et comparaison avec le Parc National d'Al Hoceima (PNAH) et le SIBE 'Cirque de Jebha' (JEB).

Par ailleurs, les valeurs de l'indicateur 'Etat de Conservation des espèces et habitats remarquables dans les AMP' (% des états favorables) sont de manière générale plus élevées au Cap des Trois Fourches (28% pour les espèces et 22% pour les habitats) qu'au Parc National d'Al Hoceima (14% pour les espèces et 8% pour les habitats) (PNUE-CAP/ASP 2013b).

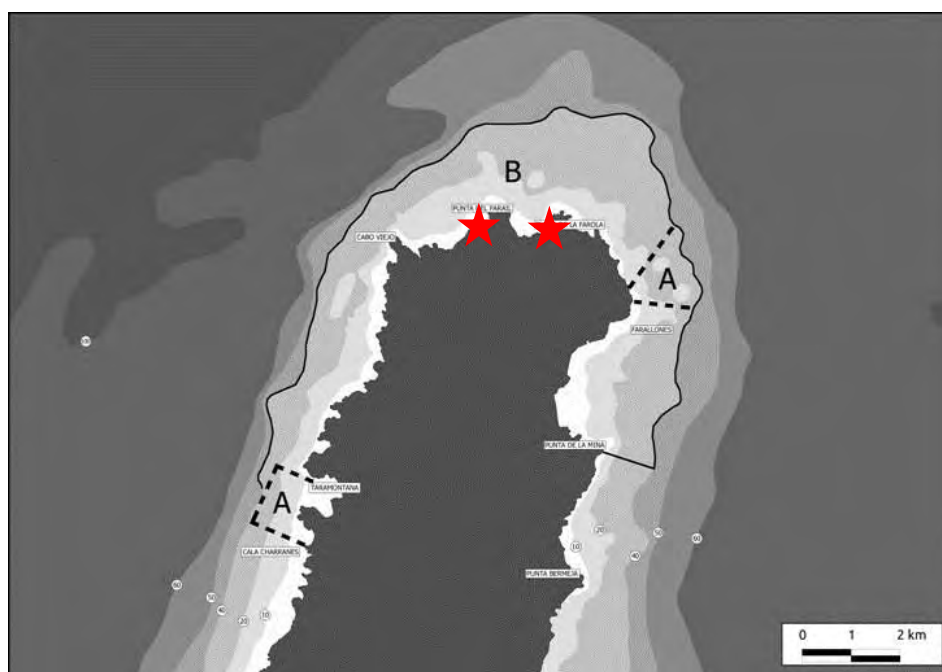


**Figure. 5 :** Evaluation de l'indicateur 'Etat de Conservation (CS) des espèces et habitats remarquables' dans le PNAH et dans le site 'Cap des Trois Fourches'

### 3.1.7. Conclusion :

En conclusion, le Cap des Trois Fourches s'est révélé un 'site potentiel' qui présente toutes les qualités scientifiques pour être érigé en AMP, notamment en raison de (1) sa grande qualité de l'environnement (présence de nombreuses espèces bio-indicatrices), (2) sa diversité biologique remarquable à l'échelle de la Méditerranée (espèces et habitat du protocole ASP/DB) et (3) la présence au voisinage de zones avec un environnement plus dégradé par l'activité humaine, comme la ville voisine de Melilla. En outre, La désignation du Cap des Trois Fourches en AMP pourrait améliorer les conditions économiques de la zone des Trois Fourches, sachant que le niveau de l'activité économique dans la zone est très réduit. Les AMPs génèrent aussi une augmentation des prises de la pêche locale grâce à l'exportation de biomasse en dehors de la réserve 'spillover effect'. Par ailleurs, dans la zone nord africaine de la mer d'Alboran, les AMPs sont rares et très éloignées, ce qui suggère la désignation de plus de zones de réserves entre elles. La désignation du Cap des Trois Fourches en tant qu'AMP permettra de connecter des populations le long de la côte nord-africaine de la mer d'Alboran, créer un réseau qui pourrait être géré régionalement et qui pourrait inclure des zones déjà protégées comme certaines parties de la ville de Ceuta, l'île d'Alboran, ou les Iles Chafarines, et inclure des AMPs du versant nord de la Mer d'Alboran localisées en Andalousie. Cette gestion pourrait être coordonnée à un niveau international pour garantir la biodiversité tant élevée qui existe dans cette zone de la Méditerranée.

Les résultats obtenus dans le cadre du projet MedMPAnet ont révélé que toute la zone marine du SIBE possède une grande valeur écologique, sans gradient de diminution d'espèces et/ou de diversité, qui pourrait engendrer une exclusion d'une partie du littoral dans une future AMP. Toutefois, deux zones méritent une attention particulière, en l'occurrence les herbiers de *Cymodocea nodosa*, dans la partie ouest, et le coralligène dans la partie est aux alentours de Farallones (Fig. 6). A ces zones s'ajoutent des grottes sous-marines qui ont été identifiées comme habitat convenable pour le phoque moine.



**Figure. 6** : Zonage proposé pour la zone marine et côtière du SIBE 'Cap des Trois Fourches' selon les résultats obtenus dans le cadre du projet MedMPAnet. A: zone sensible méritant une attention particulière; B: zone de régulation commune ; Astérisque : grotte convenable pour le phoque moine. La ligne noire indique les limites du SIBE. Les chiffres à l'intérieur des cercles indiquent les profondeurs.

## **3.2. Contexte socioéconomique**

### **3.2.1. Analyse des activités humaines et évaluation de leurs impacts sur les ressources côtières et marines du site**

Cette analyse/évaluation a concerné la population et les activités humaines susceptibles d'avoir un impact évident sur le site, et notamment sur sa partie marine et côtière.

#### **a. Données générales sur la population de la Commune rurale de Béni Chiker**

La population légale (Direction de la Statistique, 2004) de la commune de Béni Chiker, est évaluée à 23 050 personnes réparties en 4464 ménages. La population rurale constitue 81,8% de l'ensemble de la population totale de la commune, le reste est constitué de la population urbaine.

La population féminine est de 11740 femmes, soit 50,9% de la population totale, et la population masculine est évaluée à 11310 hommes, soit 49,1%. (Source CAP Nador, monographie communale 2010)

Le taux d'analphabétisme moyen dans la commune de Béni Chiker atteint une valeur de 47,9% de la population totale avec 63,0% pour le sexe féminin et 31,9 % pour le sexe masculin (RGPH, 2004).

Le taux de scolarisation des enfants âgés de 5 à 13 ans est de 34,1% pour l'ensemble, avec 55,0% pour les garçons et 14,3% pour les filles.

Concernant le niveau d'étude, environ 93,7% des alphabétisés âgés de 10 ans et plus ont pu atteindre le niveau primaire, collégial et secondaire. Les alphabètes qui ont continué leurs études jusqu'au supérieur ne représentent que 2,4%. Le reste, soit 2,1%, n'a pas dépassé le niveau préscolaire.

Parmi les 37,0% des femmes alphabétisées, environ 96,6% ont atteint le niveau primaire, collégial et secondaire et seulement 1,3% ont effectué des études supérieures. La population des hommes alphabétisés, soit 68,1% de la population masculine totale, 92,2% ont fait des études du niveau primaire, collège ou secondaire et seulement 3,0% ont pu poursuivre les études supérieures. Le reste des femmes et hommes alphabétisés n'ont pas dépassé le niveau primaire.

#### **b. Les activités humaines dans la commune de Béni Chiker et leurs impacts sur les ressources côtières et marines du site**

Le taux d'activité dans la commune de Béni Chiker s'élève à 34% dont 55% de sexe masculin et 13,8% de sexe féminin. La première remarque qui mérite d'être relevée est que la population inactive dans la commune est très importante. 66% de la population totale dans la commune de Béni Chiker sont inactifs. Encore faut-il signaler la maigre proportion de femmes actives.

Les données sur la situation dans la profession font ressortir un certain nombre de faits importants dont notamment :

- les salariés constituent 53,1% des actifs. Ils sont représentés par les fonctionnaires du secteur public et les salariés du privé,

- les indépendants, constitués essentiellement des agriculteurs et des commerçants, représentent 35,5% de la population active,
- quant à la catégorie dite « aide familiale », elle concerne 5,3% du total. L'importance de ce taux renseigne, en fait, sur l'existence du chômage déguisé, notamment dans le milieu rural, et
- la catégorie regroupant les employeurs et les apprentis occupe la dernière place avec une proportion ne dépassant guère 2,1%.

Pour la population de usagers du SIBE Cap des trois Fourches, la catégorie des indépendants ne représente plus que 12%, et celle des salariés constitue 72%, alors que l'aide familiale constitue 14%. Les indépendants sont des agriculteurs, des commerçants ou des pêcheurs.

L'ensemble de la population active occupée est employée à 89% dans l'agriculture et l'élevage, à 3.5% dans les services, à 3.8% dans les secteurs d'éducation, de santé, et l'administration.

L'activité de pêche n'apparaît pas dans ces statistiques comme activité principale, du fait que tous les gens se considèrent agriculteurs mais exercent la pêche comme activité secondaire. Cependant, le revenu monétaire moyen de la population qui vit à Kahf Dounia, est composé à 80% de la pêche, à 10% du commerce et à 10% du revenu externe à la communauté. Dans les 80% qui représentent la part de pêche, 5% seulement vient de la pêche artisanale au niveau local mais 95% provient de la pêche exercée au niveau de la ville de Béni Ensar.

### **3.2.2. Agriculture et élevage :**

Malgré la présence d'environ une trentaine d'hectares de terrains agricoles, en arrière pays, le manque d'eau ne permet pas de développer une activité agricole importante.

Les spéculations agricoles pratiquées sont en grande partie la céréaliculture, principalement l'orge avec un peu de légumineuse et de maraîchage destinés à l'autoconsommation. La culture de pommes de terre est courante dans la région, la base alimentaire des gens étant composée surtout de la pomme de terre et du poisson.

Le type d'agriculture pratiquée est de type traditionnel, très peu mécanisée du fait que les superficies agricoles travaillées sont de petites superficies. Seulement deux exploitations possèdent chacune une motopompe. C'est une agriculture qui est pratiquement non irriguée. La SAU est travaillée à 100% en mode de faire valoir direct.

Le caractère traditionnel de l'agriculture apparaît encore plus à travers la faiblesse de la superficie moyenne par parcelle. La commune de Béni Chiker enregistre une moyenne de 0,36 ha par parcelle seulement. Ainsi qu'à travers la faiblesse de la zone irriguée qui couvre 5,24% du total de la SAU. Les terrains relevant du Melk constituent la majorité de la S.A.U. 99,80% du total de la SAU. Le reste est des terrains Habous alors que les terrains collectifs et les terrains de l'Etat sont absents (Qarro, 2012).

La main d'œuvre employée dans les exploitations agricoles reste en grande partie une main d'œuvre familiale et les rendements agricoles sont très bas. Très peu d'exploitants dépassent des productions totales de 5 quintaux de céréales par an.

S'agissant de l'élevage, la commune de Béni Chiker dispose d'un cheptel où les ovins constituent la grande partie du cheptel, soit respectivement, 74,77% du cheptel total. Les

bovins représentent 5,89%, tandis que les caprins enregistrent une proportion de 19,34% (Qarro, 2012).

Au niveau du site du Cap des Trois Fourches, le petit élevage est pratiqué par certaines personnes, qui possèdent entre 2 et 10 chèvres. La superficie des terrains utiles pour le pâturage ne dépasse pas les 60 hectares.

L'Agriculture et l'élevage n'ont pas d'impacts directs sur les ressources côtières et marines.

### **3.2.3. Activités halieutiques :**

En dépit de son caractère artisanal, la pêche reste une activité principale pour de nombreux habitants de Béni Chiker et elle occupe le 2<sup>ème</sup> rang après l'agriculture. Toutefois, elle constitue la première activité du point de vue génération des revenus (Khattabi, 2003 (b)).

L'activité de pêche artisanale est la principale activité économique pratiquée dans la zone du Cap des Trois Fourches.

Au niveau du Cap, il existe deux principaux sites de débarquement : Tibouda et Tcharana. Trois autres petits points Kahf Dounia, derrière le Cap des trois fourches, et deux autres annexés aux sites principaux accueillent également des barques.



**Site de pêche artisanale Tcharana, Photo : Atef Limam, CAR/ASP.**



**Site de pêche artisanale de Tibouda, Photo : Amine Nahal, CAR/ASP.**



**Site de pêche artisanale Kahf Dounia, Photo : Amine Nahal, CAR/ASP.**

Ces points de débarquement sont des plages de sable bien protégées, limitées par des falaises et des rochers, et dépourvus d'infrastructures de pêche. Les pêcheurs y ont aménagé des abris qui servent de dépôts pour les outils de travail. Plusieurs treuils manuels sont installés au niveau des sites, pour faciliter la mise à sec des barques.

Les pêcheurs résident principalement au niveau de trois douars : Kahf Dounia, Tibouda et Ouled Lahsen, de la commune rurale de Béni Chiker. Ils se déplacent au port de Béni Ansar ou la ville de Nador, pour s'approvisionner en intrants de pêche et pour réparer leurs moteurs.

L'activité de pêche artisanale est la première source de revenus des habitants de la zone du Cap des trois Fourches. Elle est pratiquée par environ 70 barques actives, assurant l'emploi direct d'environ 250 marins, qui ne sont pas actifs toute l'année, en raison du nombre de sorties en mer assez réduit.

La communauté des pêcheurs de la zone du Cap de trois fourches est organisée en deux associations de pêcheurs artisans, une basée à Tcharana et l'autre à Tibouda, qui ne sont pas vraiment opérationnelles en ce moment. Cette situation est due essentiellement à l'isolement du site et au manque d'encadrement des pêcheurs.

Les pêcheurs de la zone du Cap des Trois Fourches pratiquent plusieurs métiers en utilisant aussi bien des engins à hameçons que des filets. Les engins à hameçons sont présents dans toutes les barques, alors que les filets ne sont utilisés que par les barques de grande taille.

Les principales espèces ciblées par les pêcheurs du Cap des trois fourches sont le Poulpe, le Mérou, le Pageot acarne, la Bonite et le Rouget.

La pêche au poulpe s'arrête pendant la période du repos biologique, qui varie entre 1 et 3 mois par an.

Le chiffre d'affaires annuel moyen, réalisé par les pêcheurs des sites de Cap des trois fourches, est d'environ 92 000 DH par barque, soit un chiffre d'affaires total d'environ 6,5 millions de DH. Ce chiffre est influencé par la production, qui a enregistré une tendance baissière importante lors des dernières années. Par contre, les prix moyens n'ont pas connu de variations importantes au cours des dernières années.

Le système de partage pratiqué dans la zone du Cap des trois fourches est pratiquement le même système rencontré au niveau des autres sites de la pêche artisanale de la Méditerranée marocaine, avec de petites modifications.

Il s'agit d'un accord établi entre les armateurs et les marins pêcheurs pour répartir les bénéfices tirés après chaque sortie en mer. D'autre part, les marins pêcheurs ne reçoivent aucun salaire suite à leurs efforts lors des opérations des pêches.

Ce système de partage de bénéfices peut encourager les pêcheurs à fournir davantage d'effort, pour réaliser une production meilleure et par conséquent, un revenu meilleur. Mais en cas de repos biologique ou d'arrêt de pêche forcé pour des raisons de mauvais temps ou de panne du moteur, les pêcheurs se trouvent sans aucun revenu et ils peuvent vivre en situation difficile, surtout que leur activité économique principale est la pêche.

Deux systèmes de partage sont rencontrés, en fonction du métier :

- Le partage se fait après déduction des charges communes (frais de la sortie) du chiffre d'affaires. Les marins pêcheurs bénéficient d'une part chacun. Deux parts sont réservées au propriétaire de la barque.
- Les parts sont répartis à hauteur de 50 % pour le propriétaire du bateau et 50 % pour les marins pêcheurs.

L'écoulement de la production de la zone du Cap des trois fourches, est assuré par des commerçants originaires de la région et fréquentant les sites de pêche d'une manière régulière. Parfois les pêcheurs et en raison d'une production importante se trouvent obligés de se déplacer par barque jusqu'au port de Béni Ansar, pour vendre leur production.

Les circuits d'écoulement les plus fréquents sont :

- Population locale et marchés ruraux avoisinants ;
- Halle aux poissons du port de Béni Ansar ;
- Restaurants de Nador ;
- Autres vendeurs.

#### **3.2.4. Tourisme :**

Au niveau de Béni Chiker, l'activité touristique peut être classée en deux grandes catégories : balnéaire et écologique.

Le balnéaire est rencontré au Cap des trois fourches surtout dans les plages de Tibouda et Dchar Rana.

Cette activité touristique se limite principalement aux Espagnols résidant à Melilla, qui occupent des petites résidences type bungalows qu'ils louent à longueur d'année au niveau de Tibouda ou qu'ils possèdent en occupation temporaire au niveau de Dchar Rana. Le nombre de ces résidences dépasse une trentaine dans les deux sites, et le prix de location est de l'ordre de 1500 DH par mois pour une habitation contenant une chambre et cuisine.

Ces habitations constituent une source de revenu pour plusieurs familles, mais la population locale ne tire aucun autre bénéfice de ces touristes car ils arrivent sur place dotés de toutes les

provisions dont ils ont besoin pour le séjour, même l'eau, et n'ont pratiquement pas de contact avec la population locale.

Le site de Gourougou est le seul massif forestier se trouvant à côté des grandes agglomérations de Nador, Béni Ansar et Melillia. Il constitue de ce fait un attrait particulier pour le tourisme écologique et de montagne pour les communautés de ces villes.

### **Les impacts des activités touristiques sur les ressources côtières et marines du site :**

**Impact économique :** Le tourisme reste une activité intéressante, qui peut assurer un revenu supplémentaire pour certaines personnes. Des pêcheurs louent des chambres et des maisons aux touristes espagnols, durant toute l'année, pour les utiliser pendant les fins de semaines et en été. Mais, très peu de personnes sont en mesure de bénéficier des avantages de cette activité touristique.

Certains habitants du Cap des Trois Fourches s'intéressent au petit commerce, au niveau des sites de Kahf Dounia, Tibouda et Ouled Lahsen.

**Impact sur les ressources halieutiques :** Les visiteurs espagnols viennent sur le site pour y pratiquer normalement une pêche sportive. Il semblerait qu'en fait celle-ci soit plutôt de type commercial, très rémunératrice, en utilisant des bateaux de plaisance. Les pêcheurs locaux soupçonnent ces visiteurs d'utiliser des pratiques de pêche non conformes à la réglementation en vigueur et pratiquer une pêche commerciale alors qu'ils n'y sont pas autorisés.

## **3.3. Contexte institutionnel et juridique pour la gestion intégrée du SIBE du C3F**

### **3.3.1. Contexte institutionnel :**

Au niveau national, plusieurs organismes sont appelés, de par leurs missions et attributions, à intervenir dans le processus d'établissement et de gestion des aires protégées.

Les organismes qui sont le plus concernés par les aires protégées marines et côtières sont :

- Le **Département de l'Environnement**, dont la mission consiste à élaborer et à mettre en œuvre la politique nationale en matière d'environnement et de développement durable.
- Le **Département des Pêches Maritimes**, en charge de la gestion, entre autres, de la pêche artisanale et du développement des ressources halieutiques, notamment par la mise en place d'aires marines protégées pour la pêche, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale des aires marines protégées.
- Le **Département de l'Équipement et du Transport**, concerné surtout par la gestion du domaine public maritime, donc du littoral.
- L'**Institut National de Recherche Halieutique (INRH)**, auquel sont confiés les travaux de recherche scientifiques en mer (Programmes de recherche halieutique) et l'accompagnement des stratégies et programmes d'action des pêches maritimes.
- Le **Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification**, qui est l'autorité administrative en charge de l'établissement et de la gestion des aires protégées.



### 3.3.2. Cadre juridique

La première législation qu'a eue le Maroc sur les aires protégées étant le Dahir de 1934, relatif à la création de parcs nationaux.

Cette loi a permis, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Directeur des Aires Protégées, la création des 10 parcs nationaux, dont deux avec des façades (ou parties) maritimes, les parcs nationaux de Souss Massa (en 1991), sur la côte atlantique et d'Al-Hoceima (en 2004) sur la côte méditerranéenne.

En ratifiant la Convention sur la diversité biologique, le Maroc a renforcé l'intérêt particulier porté à la création des aires protégées et s'est engagé à mettre en place un réseau national d'aires protégées couvrant l'ensemble des écosystèmes naturels à travers tout le pays.

Cependant, cette politique s'est heurtée à une législation ancienne, dont les dispositions ne répondaient plus aux principes internationaux qu'il convient d'appliquer aux aires protégées.

Pour mieux répondre à ces principes internationaux et s'adapter à l'évolution que connaît la protection du patrimoine naturel, aussi bien au niveau régional qu'international, il était devenu urgent et impératif de doter le secteur d'un cadre juridique qui prend en considération ces évolutions et qui peut s'adapter aux évolutions futures, en harmonie avec les conventions et les accords régionaux et internationaux auxquels le Maroc a souscrits.

C'est la raison pour laquelle la nouvelle législation adoptée en 2010 (la loi 22 – 07, relative aux aires protégées) englobe non seulement les parcs nationaux, mais également d'autres catégories d'aires protégées, reconnues mondialement, en adaptant les critères qui lui sont applicables aux conditions spécifiques de notre pays.

Au sens de la loi 22-07, on entend par aire protégée **tout espace terrestre et/ou marin, géographiquement délimité, dûment reconnu et spécialement aménagé et géré aux fins d'assurer la protection, le maintien et l'amélioration de la diversité biologique, la conservation du patrimoine naturel et culturel, sa mise en valeur, sa réhabilitation pour un développement durable , ainsi que la prévention de sa dégradation.**

La définition d'une aire protégée de la loi 22 – 07 considère donc les milieux marins et côtiers, comme pouvant entrer dans le champ d'application de la loi.

Cette loi améliore également le cadre juridique des aires protégées par des dispositions légales relatives à la concertation et la participation, qui permettent d'associer au processus de création et de gestion des aires protégées, les administrations, les collectivités locales et les populations concernées, de manière à les impliquer dans le développement durable de ces aires.

Ces nouvelles dispositions permettent également de développer un mode de gestion spécial pour les aires protégées marines, qui tiendrait compte de la complexité de l'écosystème marin et de tous les enjeux et intérêts économiques des populations qui vivent de la mer.

### 3.4. Analyse des parties prenantes

#### 3.4.1. Identification des parties prenantes

Les acteurs concernés par la gestion des ressources naturelles d'un site donné sont les différentes institutions, groupes sociaux et individus qui ont des intérêts et des préoccupations par rapport à ces ressources naturelles.

En matière de gestion des ressources naturelles, un « **intérêt** » renvoie à une opportunité liée à ces ressources naturelles ou à l'impact sur ces ressources ; alors qu'une « **préoccupation** » renvoie à un risque, un impact ou une influence sur ces mêmes ressources (Borrini-Feyerabend et al, 2009).

Les institutions, groupes sociaux et individus qui possèdent un **intérêt direct, significatif et spécifique** dans la gestion des ressources naturelles d'un site sont considérés comme ses **parties prenantes** (Borrini-Feyerabend, 1997).

Dans le cas du site du Cap des Trois Fourches, l'on considère **acteurs/intervenants** les diverses institutions, groupes sociaux et individus qui ont des **intérêts et des préoccupations**, plus ou moins directs, par rapport à la **gestion des ressources naturelles côtières et marines** de ce site ; et l'on en distingue les **parties prenantes**, qui sont ces institutions, groupes sociaux et individus ayant un **intérêt direct et significatif**, dans la gestion des dites ressources naturelles.

Les parties prenantes les plus susceptibles d'exprimer des intérêts et des préoccupations dans la gestion du Site d'Intérêt Biologique et Ecologique (SIBE) du Cap des Trois Fourches sont énumérées dans le tableau suivant :

**Tableau n°1 : identification des parties prenantes**

<b>Parties prenantes</b>	<b>Cadre d'intervention (Stratégie, plan d'action...)</b>	<b>Représentation au niveau local (au niveau de la province)</b>	<b>Code d'identification</b>
Département de la Pêche Maritime / Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (DPM)	Stratégie des pêches Maritimes Aménagement du littoral (villages de pêche et points de débarquement aménagés) Stratégie HALIEUTIS Programmes d'appui à la pêche artisanale au Maroc Stratégie nationale des aires marines protégées	Délégation des Pêches Maritimes (DPM) de Nador	PP1
Institut National de Recherche Halieutique (INRH)	Programmes de recherche halieutique Accompagnement des stratégies et programmes d'action des pêches maritimes	Centre Régional de Recherche Halieutique (CRRH) de Nador	PP2

Agence Nationale de Développement de l'Aquaculture (ANDA)			PP3
Chambre des Pêches Maritimes du Nord - Tanger (CPMN)	Représentation des professionnels de la pêche au niveau de la zone Nord .....		PP4
Département de l'Agriculture / Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (DA)	Plan Maroc Vert Plan agricole régional	Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA) de Nador	PP5
Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD)	Plan Directeur des Aires Protégées Programme décennale 2015-2024	Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification (DPEFLCD) de Nador	PP6
Ministère du Tourisme (MT)	Vision 2020 du Tourisme Plan de Développement Régional du tourisme	Délégation Régionale du Tourisme de Nador	PP7
Ministère l'Équipement et du Transport et de la Logistique (METL)	Gestion du domaine public maritime Gestion du Phare du Cap des trois fourches	Direction Provinciale des Travaux Publics de Nador	PP8
Ministère chargé de l'Environnement (ME)	Stratégie nationale biodiversité Projet GIZC	Service Régional du Ministère de l'Environnement, Nador	PP9
Agence Urbaine de Nador (AUN)	Elaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et des Plans de Développement et d'Aménagement Ruraux (PDAR)		PP10
Agence pour la Promotion et le Développement Economique et social de la Préfecture et des Provinces de la Région Orientale du Royaume (AO)			PP11
Province de Nador / Ministère de l'Intérieur (P)	Coordination et suivi des actions de développement local	Province de Nador	PP12

	Coordination et Suivi de la mise en œuvre de l'Initiative Nationale du Développement Humain (INDH)		
Marine Royale (MR)	Contrôle et surveillance des eaux territoriales	---	PP13
Gendarmerie Royale (GR)	Sécurité Protection des frontières Contrôle du trafic et activités illégales	---	PP14
Les pêcheurs artisanaux (PA)			PP15
Associations de pêcheurs (AP)	Organisation et encadrement des pêcheurs et développement de la pêche	- Association des armateurs des barques de pêche Tibouda et Kahf Dounia - Association des pêcheurs de Tcharana	PP16
Associations locales de développement (ALD)	Initiatives et projets de développement local (développement social, environnement et plaidoyer)	Plusieurs associations	PP17
Associations provinciales et régionales (APR)	Initiatives et projets de développement local (développement social, environnement et plaidoyer)	- Forum pour l'Urbanisme, l'Environnement et de Développement (FUED) - Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre (AESVT) - Section Nador - ...etc.	PP18
Commune rurale de Béni Chiker (CR)	Plan de Développement Communal	Le Conseil Communal de Béni Chiker	PP19
Universités et Instituts de Recherche (UIR)			PP20
Public (visiteurs, touristes, plaisanciers, pêche sportive, etc.)			PP21

### **3.4.2. Analyse des interactions (partenariats, collaborations et conflits ) des parties prenantes**

Des conflits d'intérêts existent entre les parties prenantes, au niveau de l'exploitation et la gestion actuelles des ressources naturelles du site, et risquent de prendre de l'ampleur lorsque l'on commence à planifier cette gestion, dans la perspective d'établir une AMP.

Ces conflits d'intérêts sont dus aux différents enjeux, liés surtout aux divergences au niveau des visions et politiques d'action sectorielles des acteurs et à leurs intérêts propres.

Des situations conflictuelles et des situations de collaboration ou de partenariats, plus ou moins formels, ont été identifiées dans les réunions et ateliers tenus avec les acteurs. Elles ont été exprimées au niveau des réactions des acteurs, par rapport à la gestion intégrée du SIBE du C3F, dans une vision de gestion d'AMP.

Dans le but de mieux illustrer les situations de conflits et de partenariats ou collaborations, et d'en saisir le degré d'importance, il a été procédé à l'élaboration d'une matrice des conflits et des partenariats ou collaborations entre les parties prenantes.

**Tableau n°2 : matrice des conflits et des partenariats entre les parties prenantes**

Code	PP1	PP2	PP3	PP4	PP5	PP6	PP7	PP8	PP9	PP10	PP11	PP12	PP13	PP14	PP15	PP16	PP17	PP18	PP19	PP20	PP21	
PP1		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■			■			
PP2			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■						
PP3				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■						
PP4					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■					
PP5						■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■						
PP6							■	■	■	■	■	■	■	■	■	■						
PP7								■	■	■	■	■	■	■	■	■						
PP8									■	■	■	■	■	■	■	■						
PP9										■	■	■	■	■	■	■						
PP10											■	■	■	■	■	■				■		
PP11												■	■	■	■	■						
PP12													■	■	■	■					■	
PP13														■	■	■						
PP14															■	■						
PP15																■	■					■
PP16																	■	■				■
PP17																		■	■			
PP18																			■	■		
PP19																					■	
PP20																						■
PP21																						

■ Situation conflictuelle      ■ Collaboration ou partenariat      ■ Collaboration ponctuelle ou absente

PP1: DPM    PP2: INRH    PP3: ANDA    PP4: CPMN    PP5: DA    PP6: HCEFLCD    PP7: MT    PP8: METL    PP9: ME    PP10: AUN  
 PP11: AO    PP12: P    PP13: MR    PP14: GR    PP15: PA    PP16: AP    PP17: ALD    PP18: APR    PP19: CR    PP20: UIR  
 PP21: Public

## Conclusion :

La matrice des conflits et des partenariats ou collaborations entre les parties prenantes montre que, dans l'état actuel des choses, les situations conflictuelles ne sont pas nombreuses et se limitent aux relations entre les groupements de pêcheurs, qui ont des intérêts directs dans l'exploitation de la ressource halieutique, et les Administrations en charge des pêches maritimes et du domaine public maritime.

Les conflits qui existent entre le département des pêches maritimes et les groupements de pêcheurs artisanaux, sont dus surtout aux réactions de ce département par rapport aux doléances des pêcheurs artisanaux et de leurs associations.

D'autres conflits existent entre les Services des travaux publics et les pêcheurs artisanaux, à cause des occupations du domaine public maritime par ces derniers (établissement de points de débarquement, quelques occupations illégales du domaine public maritime...).

Certains actes de pêche illégaux, commis par des touristes espagnols, sont à l'origine de quelques conflits entre ce public et les pêcheurs locaux.

Des situations de collaboration ou de partenariat, souvent informelles, sont établies dans le cadre de projets, ou de conventions de partenariats, en raison de la convergence de missions ou d'intérêts des parties prenantes concernées.

Dans le reste des situations, on note une collaboration ponctuelle, voire absente, en raison du fait qu'il n'y a jamais eu d'intérêts communs qui pousseraient les parties prenantes à convenir d'agir ensemble.

Il va falloir donc travailler pour lever les situations conflictuelles et mettre en commun les intérêts des différentes parties prenantes, pour que l'on puisse booster le partenariat et la participation nécessaires, en vue d'établir une vision commune pour la gestion intégrée du SIBE du Cap des Trois Fourches.

### 3.4.3. Evaluation de l'engagement des parties prenantes à l'idée de gestion intégrée du SIBE du C3F (établissement d'une AMP)

Cette évaluation permet de mesurer le degré d'adhésion et d'implication des différentes parties prenantes au processus de mise en gestion intégrée du SIBE du C3F, en considération de leurs intérêts, pouvoirs, droits et volontés.

L'évaluation du degré d'implication des parties prenantes servira également pour l'élaboration des stratégies de mobilisation des acteurs, pour la mise en œuvre du plan de gestion du SIBE, par la suite.

Parties prenantes	Expertise		Engagement	Importance	
	Contribution	Légitimité	Volonté pour s'engager	Influence	Nécessité d'implication
PP1	E	E	E	E	E
PP2	M	M	E	M	E
PP3	M	M	NA	M	M
PP4	F	M	NA	F	M
PP5	F	F	NA	F	F

<b>PP6</b>	E	E	E	M	E
<b>PP7</b>	F	F	E	F	M
<b>PP8</b>	M	E	E	M	E
<b>PP9</b>	M	M	E	F	M
<b>PP10</b>	F	M	E	F	F
<b>PP11</b>	M	M	NA	M	M
<b>PP12</b>	M	E	E	E	E
<b>PP13</b>	M	E	E	M	E
<b>PP14</b>	M	E	E	M	E
<b>PP15</b>	M	E	E	E	E
<b>PP16</b>	M	M	E	M	E
<b>PP17</b>	M	M	E	M	M
<b>PP18</b>	M	M	E	M	M
<b>PP19</b>	E	E	E	E	E
<b>PP20</b>	M	M	E	M	E
<b>PP21</b>	F	M	NA	F	F

E : élevé ; M : moyen ; F : faible ; NA : non attribué

PP1: DPM      PP2: INRH      PP3: ANDA      PP4: CPMN      PP5: DA      PP6: HCEFLCD  
PP7: MT      PP8: METL      PP9: ME      PP10: AUN      PP11: AO      PP12: P  
PP13: MR      PP14: GR      PP15: PA      PP16: AP      PP17: ALD      PP18: APR  
PP19: CR      PP20: UIR      PP21: Public

#### 3.4.4. Catégorisation des parties prenantes :

Pour mieux approcher les parties prenantes et avoir les idées plus claires pour l'élaboration des stratégies de leur mobilisation, pour la gestion intégrée du SIBE, il a été procédé à leur catégorisation, sur la base de trois principaux critères :

- L'importance pour la gestion du site ;
- L'expertise ;
- L'engagement ou la volonté pour s'engager.

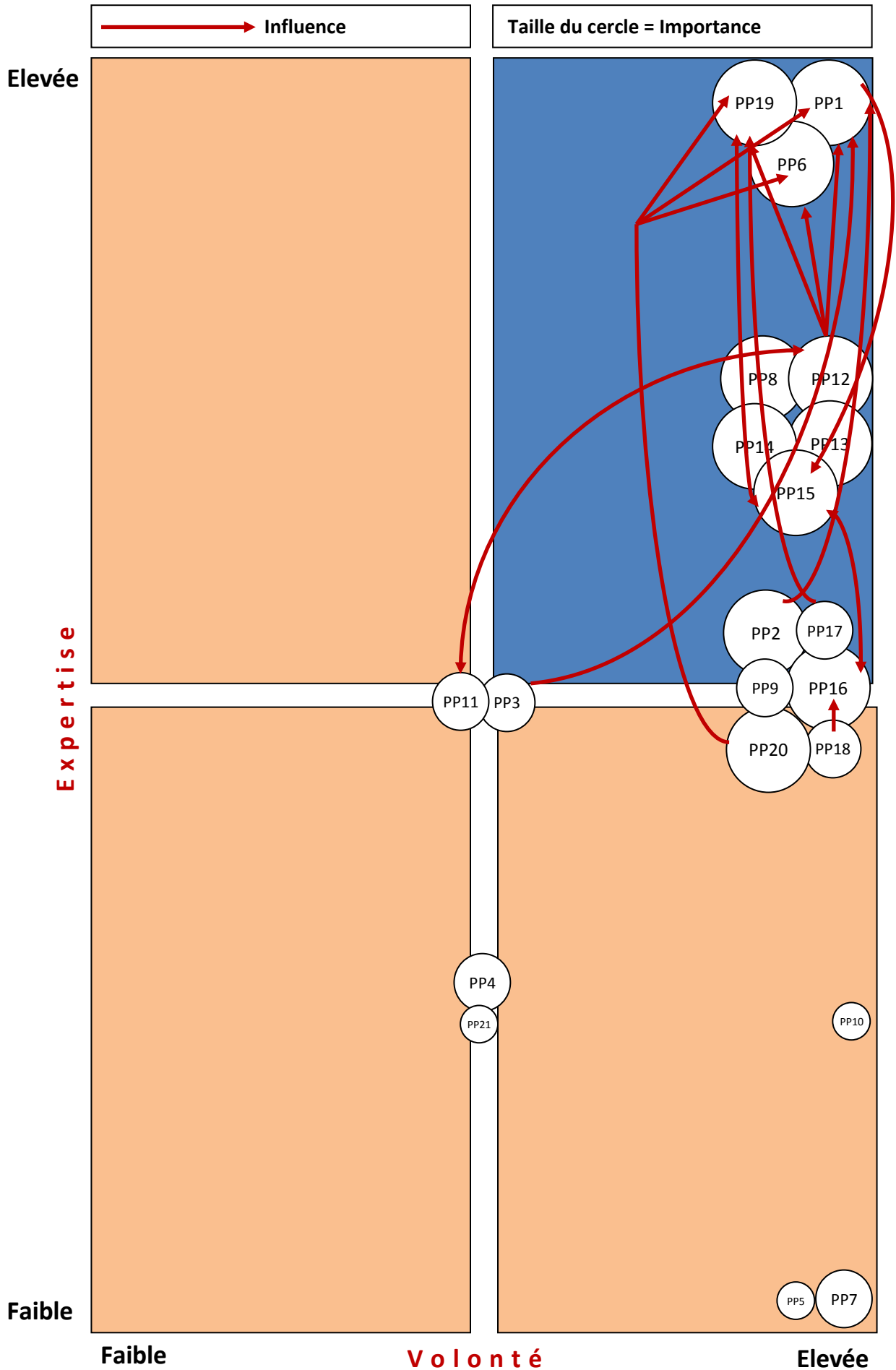
**Expertise:** exprime le niveau de la contribution technique de la partie prenante dans la conception de la vision de gestion du site, dans le cadre de ses attributions, missions ou rôles, qui font sa légitimité.

**Engagement:** c'est la volonté qu'a la partie prenante à s'engager dans le processus de mise en gestion intégrée du site.

**Importance:** traduit, en même temps, le pouvoir qu'a la partie prenante à influencer la vision de gestion et la nécessité d'impliquer cette partie prenante dans le processus de gestion. La nécessité d'implication augmente avec le pouvoir qu'a la partie prenante à influencer le processus.

Cette catégorisation permet, par la suite, de définir les mesures de communication spécifiques, avec les différentes parties prenantes.





## **Conclusion :**

Les parties prenantes ont été catégorisées en 3 grands groupes d'acteurs qui ont de l'importance pour la gestion du site.

**Un premier groupe**, où l'on trouve le Département de la Pêche Maritime, le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification et la Commune Rurale concernée, qui sont les 3 acteurs les plus importants pour la gestion du site et qui ont une expertise élevée et une volonté de s'engager, dans le processus de mise en gestion intégrée du site, élevée également.

**Un deuxième groupe**, constitué par des parties prenantes importantes pour la gestion du site et qui ont une volonté de s'engager élevée et moins d'expertise que celles du premier groupe.

**Un troisième groupe**, comprenant quelques parties prenantes moins importantes pour la gestion du site et disposant d'une expertise moyenne et une volonté élevée.

En conclusion, il y a lieu de communiquer avec toutes les parties prenantes de ces trois groupes et les impliquer fortement dans la conception et la planification de la gestion du site.

## IV. Enjeux et objectifs de gestion du SIBE du C3F

En général, la pression humaine sur le milieu marin reste faible. Il est fréquent de trouver des espèces protégées et aussi des espèces de zones plus profondes à des niveaux supérieurs qu'à l'habituel observé dans d'autres zones de la Méditerranée. Ceci montre que la pression de pêche, celle de la plongée, la récolte et la contamination sont faibles dans toute la zone.

L'analyse socioéconomique des activités humaines exercées au niveau de la zone du Cap des trois fourches montre que l'activité de pêche artisanale est la principale activité économique pratiquée dans la zone, et représente la première source de vie des habitants qui vivent à proximité du Cap des trois fourches.

Le tourisme est l'autre activité intéressante qui peut assurer un revenu supplémentaire pour certaines personnes. D'importants atouts naturels et écologiques se présentent au niveau du site : plus de 20 Km de plage de bonne qualité.

L'activité touristique reste encore surtout nationale et estivale ; et peut prendre de l'ampleur dans les prochaines années, surtout si l'infrastructure routière serait améliorée et plus performante. Le risque lié à cette activité est qu'en l'absence d'aménagements touristiques adéquats, on assistera à du camping sauvage, aux bords des plages et à une forte pollution des plages par des dépôts sauvages de déchets.

### 4.1. Enjeux

La prise en compte simultanée de la valeur patrimoniale, de l'état de conservation des milieux naturels et des pressions et impacts liés aux activités humaines, au niveau du site du Cap des Trois Fourches, permet de dégager 4 principaux enjeux de conservation et de gestion durable des ressources naturelles de ce site :

#### - **Gérer les impacts de l'activité de pêche sur le milieu et sur les espèces :**

Les impacts liés à l'activité de pêche, sur le milieu marin et sur les espèces, doivent être surveillés et gérés, en vue d'empêcher toutes tendances vers la perturbation et la pollution du milieu marin.

#### - **Gérer le mitage de l'espace et limiter l'impact négatif des activités humaines (fréquentation touristique, constructions balnéaires...) :**

L'expansion urbaine et l'augmentation de la pression touristique peuvent engendrer une fréquentation incontrôlée de l'espace et une forte pression foncière au niveau du site. Il est donc urgent de repenser et adapter les aménagements futurs au niveau du site.

Les activités humaines qui s'exercent au niveau du site doivent être organisées, dans le temps et dans l'espace, de façon à les rendre compatibles avec l'objectif de conservation et de gestion durable des milieux naturels marins et terrestres.

#### - **Surveiller l'état des ressources et le fonctionnement des milieux :**

Il s'agit d'élaborer un système de suivi écologique qui permettra d'assurer un suivi de la qualité du milieu marin et servir d'outil d'aide à la décision en matière de gestion. Ce système doit s'établir sur la base d'une synthèse des résultats des études scientifiques disponibles et l'organisation des données, pour définir un certain nombre de paramètres à suivre à long terme.

- **Mettre en place un partenariat et un espace de concertation et de prise de décision, pour la gestion durable du site :**

La mise en place d'un tel espace (ou collectif) pour la prise de décision, la concertation et la mise en œuvre des activités de gestion durable du site est une nécessité, pour la mise en cohérence des actions des différents intervenants.

#### **4.2. Vision et objectifs de gestion**

En considération des enjeux précités, il est préconisé de **mettre le site du Cap des Trois Fourches en gestion intégrée**, suivant une approche de gestion d'**Aire Marine Protégée (AMP)**, en vue de contribuer au maintien de la qualité et du fonctionnement écologiques du site, et à sa protection et sa gestion durable, dans un contexte de développement économique et social durable de la zone ; et avec comme principaux objectifs de gestion :

- La préservation de la biodiversité du site et de ses potentialités d'habitats;
- La valorisation durable du site par les activités de pêche et touristiques.

#### **4.3. Intérêt et objectifs d'une AMP**

C'est un outil qui permet de :

- Assurer la protection et le maintien à long terme de la biodiversité marine du site,
- Promouvoir des pratiques de gestion rationnelle, de nature à assurer une productivité durable,
- Protéger les ressources naturelles contre toute forme d'aliénation engendrée par d'autres formes d'utilisation du milieu susceptibles de porter préjudice à la biodiversité marine du site,
- Contribuer au développement durable au niveau local et régional.

Les principaux objectifs d'une AMP :

- La conservation de la biodiversité marine, essentiellement à travers la protection des espèces marines, à certaines étapes clés de leur cycle de vie, et la protection de certains habitats fixes, comme les récifs, les mangroves, les fonds coralligènes etc.,
- La protection des pratiques traditionnelles d'exploitation durable des ressources marines,
- La protection des sites culturels et archéologiques,
- L'offre d'opportunités spatiales, pour le déplacement d'espèces en réponse à des changements naturels ou climatiques, de refuge pour d'autres espèces, et pour la recherche scientifique, l'éducation à l'environnement ou la récréation.
- L'offre d'opportunités économiques et sociales (revenus et emplois, création de bénéfices alternatifs, gestion et solution de conflits entre de multiples usagers potentiels...).

#### **4.4. Objectifs et grandes actions de la future AMP du Cap des Trois Fourches**

Le mode de gestion préconisé pour le site du Cap des Trois Fourches privilégie une démarche de gestion intégrée, et peut être décliné en quatre finalités :

- Conserver les habitats et la biodiversité qui caractérisent le site ;
- Contribuer à une restauration progressive de la biodiversité ;
- Autoriser et développer la pêche artisanale ;
- Organiser l'accès et l'usage publics du site.

Les grandes orientations stratégiques, devant cadrer les interventions qui seraient prévues dans le cadre du plan de gestion de la future AMP, impliquent donc que puissent être mises en œuvre sur le site les approches de gestion indispensables à son développement harmonieux, rationnel et respectueux des équilibres écologiques. Ces orientations sont :

- Entreprendre des actions de conservation, qui favoriseraient la préservation et de la réhabilitation des habitats et des ressources naturelles du site, d'en assurer la pérennisation, et d'en promouvoir un usage et une exploitation raisonnés.
- Mettre en place des modes de gestion capables de valoriser le patrimoine naturel et culturel du site, afin de satisfaire aux impératifs de protection et de réhabilitation des milieux, tout en permettant de perpétuer mais de cadrer les usages existants et à venir, à travers le développement d'activités socioéconomiques au profit des populations locales, et notamment des pêcheurs artisanaux ;
- Encadrer le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement, pour valoriser durablement les ressources naturelles et culturelles du site.

Les principaux objectifs de la future AMP du Cap des Trois Fourches sont :

- Protection des habitats et des espèces d'intérêt au niveau du site, à travers:
  - L'instauration d'un statut légal de protection, et la mise en place d'un zonage de gestion;
  - L'élaboration et la mise en œuvre d'outils de suivi écologique.
- Valorisation des atouts naturels et culturels du site, à travers :
  - La réalisation de projets d'Eco-développement ;
  - La promotion de l'écotourisme.
- Communication, sensibilisation et éducation, à travers :
  - L'élaboration et la mise en œuvre de programmes éducatifs ;
  - Le renforcement des capacités des ONG... ;

La réalisation de ces objectifs nécessite la mise en place d'un partenariat, pour la concertation et la mise en œuvre des différents programmes d'action.

Le dispositif de gouvernance devra impérativement éviter le fonctionnement en vase clos et associer activement les différentes parties prenantes importantes et engagées pour la gestion intégrée du site.

## Références bibliographiques :

Khattabi, A. (2003) – Phase du Diagnostic des Site : Socio-Economie. Rapport final Projet MedWetCoast Maroc, Département Environnement et Département Eaux & Forêts.

Borrini-Feyerabend, G., M. Pimbert, M. T. Farvar, A. Kothari et Y. Renard (2009) – PARTAGER LE POUVOIR : Cogestion des ressources naturelles et gouvernance partagée de par le monde, IIED et UICN/CEESP/TGER, Cenesta, Téhéran.

Borrini-Feyerabend, G. (1997) – Gestion participative des aires protégées : l'adaptation au contexte. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. vi + 80 p.

Qarro, M. (2012) – Etude d'Evaluation de l'Impact Environnemental et Social du projet GIZC – Région de l'Oriental.

# **Annexes**



**Annexe. 1** : Espèces d'intérêt pour la conservation en Méditerranée observées lors de deux missions de perospection (2012 et 2013). (LR) Livre rouge de Méditerranée UNEP/IUCN/GIS (1990) ; (EU) Directive Habitat de l'Union Européenne (1992) ; (CBa) Convention de Barcelone (1995) ; (CBe) Convention de Berne (1996) ; (UICN) Union Internationale pour la Conservation de la Nature ; (CITES) Convention sur le Commerce des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction ; (C3F) Cap des Trois Fourches ; + : espèce observée lors de la mission de prospection marine ; (+) espèce citée mais non observée lors de la mission de prospection marine ; (-) espèces connue du site mais n'existant plus dans le site.

Espèces	Type de protection						C3F
	LR	EU	CBa	CBe	UICN	CITES	
<b>MACROPHYTA</b>							
<b>Fucophyta</b>							
<i>Cystoseira mediterranea</i>							+
<i>Cystoseira tamariscifolia</i>							+
<i>Laminaria rodriguezii</i>	+		II	I	+		(+)
<i>Phyllariopsis brevipes</i>					+		+
<i>Saccorhiza polyschides</i>	+				+		(+)
<i>Zonaria tournefortii</i>					+		+
<b>Rhodophyta</b>							
<i>Lithophyllum byssoides</i>	+		II	I	+		+
<i>Peyssonnelia squamaria</i>					+		+
<b>Magnoliophyta</b>							
<i>Cymodocea nondosa</i>		I	II				+
<b>INVERTEBRATA</b>							
<b>Porifera</b>							
<i>Axinella polypoides</i>			II	II			(+)
<i>Ircinia spp.</i>			II	II			+
<b>Cnidaria</b>							
<i>Astroides calycularis</i>			II	II			+
<i>Cladocora caespitosa</i>						II	(+)
<i>Dendrophyllia ramea</i>						II	(+)
<i>Savalia savaglia</i>			II	II			+
<b>Mollusca</b>							
<i>Charonia lampas</i>			II	II			+
<i>Cymbula nigra</i>			II	II			+
<i>Dendropoma petraeum</i>			II	II			+
<i>Erosaria spurca</i>			II	II			(+)
<i>Luria lurida</i>			II	II			+
<i>Lithophaga lithophaga</i>			IV	II	II		II +
<i>Patella ferruginea</i>		IV	II	II			+
<i>Pinna rudis</i>			II	II			+
<i>Zonaria pyrum</i>			II	II			(+)

**Annexe. 2 :** Habitats sensibles de Méditerranée observés dans la zone du Rif central. (LR) Livre rouge de Méditerranée UNEP/IUCN/GIS (1990) ; (EU) Directive Habitat de l'Union Européenne (1992) ; (CA) Convention d'Alghero (1995) ; (PM) Plan d'Action pour la Méditerranée, Convention de Barcelone (1995) ; (CB) Convention de Berne (1996) ; (C3F) Cap des Trois Fourches ; (PNAH) Parc National d'Al Hoceima ; (JEB) Cirque de Jebha et alentours. + : espèce observée lors de la mission de prospection marine ; (+) espèce citée mais non observée lors de la mission de prospection marine ; (6) espèces connue du site mais n'existant plus dans le site.

HABITATS	LR	EU	CA	PM	CB	C3F
<b>Concrétions littorales organogéniques</b>						
Encorbellement à <i>Lithophyllum Byssoides</i>	+		+	+	+	+
<b>Biocénose de la roche médiolittorale</b>						
Faciès à <i>Pollicipes cornucopia</i>				+		+
<b>Herbiers de phanérogames</b>						
Herbiers à <i>Cymodocea nodosa</i>	+	+	+	+	+	+
<b>Forêts à Fucales</b>						
Forêts à <i>Cystoseira</i> spp.	+	+	+	+	+	+
Forêts à <i>Laminaria rodriguezii</i>	+				+	(+)
Forêts à <i>Laminaria ochroleuca</i> , <i>Saccorhiza polyschides</i>	+					(+)
<b>Fonds de maërl (rhodolites)</b>	+		+	+		+
<b>Biocénoses coralligènes</b>	+		+	+		+
<b>Grottes sous-marines</b>		+		+	+	+
<b>Nombre total d'habitats :</b>						<b>9</b>

**Annexe. 2 :** (suite et fin) : Espèces d'intérêt pour la conservation en Méditerranée observées lors des deux missions de prospection (2012 et 2013). (LR) Livre rouge de Méditerranée UNEP/IUCN/GIS (1990) ; (EU) Directive Habitat de l'Union Européenne (1992) ; (CBa) Convention de Barcelone (1995) ; (CBe) Convention de Berne (1996) ; (UICN) Union Internationale pour la Conservation de la Nature ; (CITES) Convention sur le Commerce des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction ; (C3F) Cap des Trois Fourches ; + : espèce observée lors de la mission de prospection marine ; (+) espèce citée mais non observée lors de la mission de prospection marine ; (-) espèces connue du site mais n'existant plus dans le site.

Espèces	Type de protection					C3F
	LR	EU	CBa	CBe	UICN CITES	
<b>Crustacea</b>						
<i>Maja squinado</i>			III	III		(+)
<i>Palinurus elephas</i>		V	III	III		(+)
<i>Scyllarides latus</i>		V	III	III		(+)
<i>Scyllarus arctus</i>		V	III	III		+
<b>Echinodermata</b>						
<i>Centrostephanus longispinus</i>		IV	II	II		(+)
<i>Ophidiaster ophidianus</i>			II	II		+
<i>Paracentrotus lividus</i>			III	III		+
<b>Pisces</b>						
<i>Epinephelus marginatus</i>			III	III		+
<b>Aves</b>						
<i>Calonectris diomedea</i>			II	II		(+)
<i>Hydrobates pelagicus</i>			II	II		(+)
<i>Larus audouinii</i>			II	II		(+)
<i>Pandion haliaetus</i>			II	II		(+)
<i>Puffinus puffinus yelkouan</i>			II	II		(+)
<b>Reptiles</b>						
<i>Caretta caretta</i>			II	II		(+)
<i>Dermochelys coreacea</i>			II	II		(+)
<b>Mammifera</b>						
<i>Delphinus delphis</i>			II	II		(+)
<i>Stenella coeruleoalba</i>			II	II		(+)
<i>Tursiops truncatus</i>			II	II		(+)
<i>Monachus monachus</i>			II	II		(-)
<b>Nombre Total d'espèces</b>						<b>43</b>

### Annexe 3: Analyse de la participation des parties prenantes

Parties prenantes	Intérêts et capacités d'intervention au niveau du sites	Activités et interventions en cours ou prévues au niveau du site	Problèmes et contraintes perçus pour la gestion durable des ressources du site	Opportunités liées à l'intervention de la partie prenante
La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Nador	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection de l'aire du SIBE</li> <li>• Surveillance</li> <li>• Plaidoyer auprès des autres acteurs sur l'intérêt du SIBE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAG du SIBE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance de la surveillance du site</li> <li>• Faible capacités de coordination et de coopération avec les autres acteurs intervenants au niveau du site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des parties prenantes à l'intérêt de création de l'AMP</li> <li>• Rolle de coordination</li> </ul>
La Délégation des Pêches Maritimes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation et réglementation de l'activité de la pêche</li> <li>• Surveillance et suivi de l'activité</li> <li>• Encadrement et accompagnement des pêcheurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement d'PDA au niveau de Tibouda</li> <li>• Encadrement et accompagnement des pêcheurs</li> <li>• Surveillance et réglementation de l'activité de pêche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible capacités d'intervention: moyens et ressources humains</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect de la réglementation en vigueur en matière de pêche</li> <li>• Appui au pêcheurs et à leur organisations: Accompagnement, formation, sensibilisation et encadrement.</li> <li>• Leadership en matière de coordination et de protection des ressources naturelles du site.</li> </ul>
Le Centre Régional de Recherche Halieutique	<p><b>Missions:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de la mise en œuvre de la stratégie Halieutis à travers l'exécution du Plan de Développement Stratégique (PDS) de l'INRH au niveau de la région</li> <li>• Collecte et mise à disposition des décideurs des informations et données sur l'état des ressources halieutiques: abondance, répartition, stratification, exploitation et valorisation, etc.</li> <li>• Participation aux efforts nécessaires pour l'information la sensibilisation des usagers (pêcheurs),</li> <li>• Identification et étude des sites appropriées pour l'aquaculture,</li> <li>• Prospection et étude de l'état du stock des ressources halieutiques exploitables</li> <li>• Suivi de l'état sanitaire des milieux de pêche (pollutions, sources d'intoxication, impacts induits par des catastrophes et accidents au niveau du milieu marin)</li> </ul> <p><b>Moyens:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes ressources spécialisées en gestion de pêche (biologistes, socio-économistes, etc.)</li> <li>• Laboratoires spécialisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude socio-économique des activités de pêche artisanal des sites de débarquements situés au niveau du Cap des Trois Fourches (dernière étude datant 2003).</li> <li>• Une actualisation des données socio-économiques de la pêche artisanal de ces sites et prévue avant fin 2014 dans la cadre d'une étude générale de l'ensemble des 60 sites de la zone d'intervention du centre.</li> <li>• Etude pour l'établissement du zonage de pêche (définir la limite autorisé pour le chalutage) au niveau de toute la zone méditerranéenne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'intrusion des bateaux de pêche côtière au deçà des limites autorisées</li> <li>• Utilisation de la partie marine du site pour le trafic maritime: proximité de voies de navigation</li> <li>• Recours aux techniques illicites de pêches: dynamite?, pêches récréatives en plongée et non contrôlée,</li> <li>• Absence d'un suivi régulier et soutenu au niveau des sites de débarquement de la zone.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Initiation et renforcement de la collaboration avec les pêcheurs</li> <li>• Mise en place du plan de suivi participatif de l'état des ressources halieutiques du site (capitalisation et généralisation de l'expérience du projet Suivi.com mené au niveau du Parc National d'Al Houceima en collaboration avec la FAO et des ONGs locales)</li> <li>• Vulgarisation et sensibilisation des pêcheurs sur les bonnes pratiques en matière de l'exploitation et la gestion durable des ressources halieutiques</li> </ul>

Parties prenantes	Intérêts et capacités d'intervention au niveau du sites	Activités et interventions en cours ou prévues au niveau du site	Problèmes et contraintes perçus pour la gestion durable des ressources du site	Opportunités liées à l'intervention de la partie prenante
La Chambre des Pêches Maritimes de la Méditerranée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens de transport</li> <li>• Organes consultatifs en matière de pêche maritime aux niveaux régional et/ou local</li> <li>• Assure la représentation des opérateurs économiques du secteur des pêches Maritimes,</li> <li>• Elle est obligatoirement consultées par l'administration sur les règlements relatifs à la pêche, sur l'élaboration et l'application des plans d'aménagement et de gestion des pêcheries et sur toutes mesures visant à l'amélioration des conditions de travail dans le secteur des pêches maritimes.</li> <li>• Elle est habilitée à présenter des propositions sur toutes questions intéressant le secteur de la pêche hauturière, la pêche côtière, la pêche artisanale et l'aquaculture.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation et représentation des pêcheurs et de leur intérêts</li> </ul>	-----	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation et implication dans le processus</li> <li>• Encadrement et accompagnement des pêcheurs</li> </ul>
La Délégation Régionale du Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eviter des projets surdimensionnés par rapport à la protection du patrimoine naturelle du site</li> <li>• Encourager les petits projets communautaire de tourisme solidaire: Circuits et hébergement chez l'habitant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'une vision claire en matière de développement de tourisme de nature au niveau de la zone,</li> <li>• Le Cap des Trois Fourches non pris en considération dans le cadre du déclinement de la vision stratégique du tourisme 2020,</li> <li>• Manque d'initiative chez les promoteurs touristiques intervenants au niveau de la région en matière de développement et commercialisation des produits appropriés à la valorisation du patrimoine naturelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrement et accompagnement des initiatives des habitants et des associations locales en matière de développement des activités touristiques: facilitation des démarches administratives, orientations, formation, organisation, communication</li> </ul>
La direction Provinciale des travaux publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion du domaine public maritime</li> <li>• Gestion du phare du C3F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Délimitation du domaine public maritime: en phase de finalisation</li> <li>• Contrôle et surveillance de l'utilisation et l'occupation du domaine public maritime</li> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Empiètement du domaine public maritime au niveau de certains point de points de débarquement de la pêche artisanale</li> <li>• Insuffisance des moyens humains et matériel d'intervention dans le cadre de la protection du domaine public</li> <li>• Lenteur de la procédure judiciaire dans la poursuite des délits d'empiètement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accord de principe pour l'installation d'un poste de surveillance au profit de la Marine Royale au niveau du phare du C3F</li> <li>• L'apurement du domaine public maritime</li> </ul>
Le Service Régional du Ministère de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection et conservation des ressources naturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à l'établissement de gîtes touristiques (1 à 2 gîtes) dont le site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de système de gestion des déchets</li> <li>• Faible capacités en</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capitalisation de l'expérience de collaboration avec les</li> </ul>

Parties prenantes	Intérêts et capacités d'intervention au niveau du sites	Activités et interventions en cours ou prévues au niveau du site	Problèmes et contraintes perçus pour la gestion durable des ressources du site	Opportunités liées à l'intervention de la partie prenante
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutter et limiter toutes les sources de nuisance: pollution solide et liquide</li> </ul>	d'implantation n'est pas encore définie	matière et d'accueil et d'encadrement des visiteurs <ul style="list-style-type: none"> <li>Difficulté d'instaurer une collaboration entre les administrations et les populations locales de quelques sites (échec de quelque action de développement menés dans la passé - plantation d'olivier)</li> <li>L'accès difficile du site</li> </ul>	population locale dans le cadre du projet GIZC
Les Autorités locales (Province et Caidat)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination et facilitation entre les différents intervenants</li> <li>Mobilisation des parties prenantes et assurer leur participation</li> <li>Assure le lien entre les acteurs au différents niveau: local, provincial, régional et national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi des actions de développement local</li> <li>Apport d'appui organisationnel aux interventions et actions menés au niveau du site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non cohérence des visions des différents acteurs locaux en matière de mise en œuvre de certains projets développement de la zone,</li> <li>Perte de confiance à cause de plusieurs projets planifiées au niveau de la zone et non réalisés,</li> <li>Conflits liées au foncier et non aboutissement des processus d'immatriculation à cause des oppositions,</li> <li>L'accès difficile au site,</li> <li>Faible couverture des moyens de télécommunication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La concrétisation de certains projets de développement tel que la création d'un point de débarquement aménagé pour la pêche artisanale au niveau du site de Tibouda,</li> <li>Prémisse de changement d'attitudes et ouverture à la collaboration entre les populations locales et les autres acteurs.</li> </ul>
La Commune Rurale de Béni Chiker	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion régulière des affaires de la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'activités prévues dans le site ; le problème du foncier entrave le développement de la zone ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>couverture insuffisante en réseau de télécommunication</li> <li>absence d'assainissement</li> <li>pas de terres communales au niveau de la zone</li> <li>faible encadrement de la population locale en termes de gestions des ressources naturelles</li> <li>absence de coopérative</li> <li>établissements scolaires et corps enseignant insuffisants</li> <li>enclavement et réseau routier en mauvais état</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Grande disponibilité et motivation à accompagner le projet de création de l'AMP au niveau du site du Cap des Trois Fourches.</li> <li>Capacité à organiser des rencontres avec les associations locales</li> </ul>
La Marine Royale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôle et surveillance des eaux territoriales nationales au delà de trois miles: contrôle des activités et trafic maritime inclut la protection sécuritaire environnementale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Patrouille et contrôle routinier ou en cas d'alerte et de signalement,</li> <li>Surveillance par radar.</li> <li>Constatation des infractions, saisi, verbalisation et remise des délinquants aux autorités compétentes pour la poursuite judiciaire</li> <li>Installation d'un point de surveillance par radar au niveau du phare du C3F.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Insuffisance de la couverture radar depuis la cote pour quelques secteurs maritimes du C3F.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'installation d'un point de surveillance radar au niveau du phare du C3F renforcera la protection des ressources naturelles.</li> <li>Intérêt et volonté à collaborer et participer au renforcement de la police concernant l'exploitation et l'utilisation des ressources de la zone</li> </ul>
La Gendarmerie Royale	Missions: <ul style="list-style-type: none"> <li>Sécurité</li> <li>Protection des frontières du territoire national</li> <li>Contrôle du trafic et des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Survol quotidien de la coté et de la zone marine</li> <li>Repérage des rapprochements et accostages suspect au niveau de la coté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faible couverture du réseau de télécommunication pour faciliter les interventions de contrôle et de surveillance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Moyens de contrôle et d'intervention,</li> <li>Disponibilité pour collaborer et participer à la maîtrise de la surveillance et la</li> </ul>

Parties prenantes	Intérêts et capacités d'intervention au niveau du sites	Activités et interventions en cours ou prévues au niveau du site	Problèmes et contraintes perçus pour la gestion durable des ressources du site	Opportunités liées à l'intervention de la partie prenante
	<p>activités illégales</p> <p>Capacités et moyens:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Brigade mobile et patrouille le long de la ligne côtière</li> <li>• Brigade marine avec vedette et équipement d'intervention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de patrouille au niveau la partie terrestre</li> <li>• Coordination avec la Marine Royale et les autres autorités en matière de lutte contre les activités illégales: trafic de stupéfiants, migration clandestine, etc.</li> <li>• Contrôle du respect de la réglementation en vigueur en matière de pêche (vérification des technique et de moyens de pêche, permis, aide au respect du zonage établie par les autorités compétentes, etc...) et de navigation (équipage, équipements, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté d'accès par terre au site (routes/pistes difficilement praticables);</li> <li>• Pas de présence permanente au niveau du site</li> <li>• Absence de connaissance de l'importance et de la valeur des ressources naturelles du site.</li> </ul>	<p>protection du site.</p>
<p>Les Associations professionnelles des pêcheurs,</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation</li> <li>• Organisation de journée d'étude</li> <li>• Interlocuteur incontournable dans tous les projets de développement de la zone</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• projets liés à l'éducation de la femme,</li> <li>• compétitions sportives</li> <li>• participation aux divers projets en rapports avec la gestion intégrée de la zone côtière développés dans la région (Cap Nador, GIZC Maroc, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pêche illicite à l'aide de plongée en scaphandre autonome pratiquée par des espagnols en provenance de la ville de Melilla</li> <li>• Problème de chalutage qui persiste encore,</li> <li>• Déchets solides</li> <li>• Problème d'infrastructures de pêche (points de débarquement aménagé, etc.)</li> <li>• Activités touristiques non organisées</li> <li>• Contrôle insuffisant dans la zone</li> <li>• Manque flagrant de coordination entre les diverses ONGs de la zone</li> <li>• Manque de confiance vis-à-vis des projets de l'état</li> <li>• faible encadrement de la population locale en termes de gestions des ressources naturelles, notamment en termes d'aires protégées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grande disponibilité et motivation à accompagner le projet de création de l'AMP au niveau du site du Cap des Trois Fourches, à condition de les impliquer dans tous le processus de création ;</li> </ul>
<p>Les Associations de développement local</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs associations de développement local sont actives au niveau de la zone,</li> <li>• Elles mènent des actions de sensibilisation et de développement social, économique et humain en faveurs des populations de la zones</li> <li>• Ces associations mènent aussi des actions de plaidoyer sur un certain nombre de problèmes que connait la zone notamment ceux liées à la pêche illégales des ressources halieutiques de la zone.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions de sensibilisation, d'appui et d'encadrement des populations locales,</li> <li>• Projets communautaires de développement local.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pauvreté</li> <li>• Accessibilité</li> <li>• Faible et insuffisance des services sociaux offerts aux populations de la zone</li> <li>• Pêche illégales pratiquée par des pêcheurs de Melilla</li> <li>• Faibles capacités d'action: ressources humaines et financières</li> <li>• Faible coordination et communication avec les autres acteurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien aux activités économiques compatibles avec la gestion durable des ressources naturelles du site,</li> <li>• Création d'activités économiques alternatives</li> <li>• Encadrement et accompagnement des usagers des ressources naturelles du site</li> <li>• Plaidoyer et communication</li> </ul>

Parties prenantes	Intérêts et capacités d'intervention au niveau du sites	Activités et interventions en cours ou prévues au niveau du site	Problèmes et contraintes perçus pour la gestion durable des ressources du site	Opportunités liées à l'intervention de la partie prenante
Forum pour l'Urbanisme Environnement et Développement Durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt au développement de la zone et aux question environnementales d'une manière générales</li> <li>• Montage et mise en œuvre de projets ciblant la conservation et la gestion durables des ressources naturelles de la zone</li> <li>• Intérêt au développement du l'écotourisme et du tourisme rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune actuellement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conflits et coordination avec l'ensemble des acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérience passé dans le travail et la coordination avec plusieurs acteurs au niveau de la commune rurale de Beni Chiker</li> <li>• Expérience dans des projets de développement du tourisme rural</li> </ul>
Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt à la représentation des ressources et des valeurs naturelles du site dans les activités et programme d'EE</li> <li>• Intérêt à l'organisation, l'accompagnement et la formation des clubs environnementaux et des établissements scolaires de la province</li> <li>• Présence d'une section provinciale de l'association très active et reconnait comme acteur important dans son domaines d'intervention.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelques sorties et randonnées sur le terrain au profit des élèves et des animateurs de l'EE de la province</li> <li>• Représentation de la section de l'association au niveau du collège/lycée de Fekhana</li> <li>• Formation des animateurs de l'EE</li> <li>• Organisation de quelques campagnes de sensibilisation</li> <li>• Célébration de journée et organisation de manifestation en milieu scolaire</li> <li>• Mise en œuvre de quelques initiatives environnementales au niveau de la province (Eco Ecole, Ecole propre, Compagne de collecte des déchets, etc...)</li> </ul>	-----	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation et programme de l'EE focalisé sur les ressources du site, les usagers particulièrement les jeunes et les écoliers.</li> </ul>



**Centre d'Activités Régionales  
pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)**

Boulevard du Leader Yasser Arafat  
B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - TUNISIE  
Tél. : +216 71 206 649 / 485 / 765  
Fax : +216 71 206 490  
e-mail : [car-asp@rac-spa.org](mailto:car-asp@rac-spa.org)  
**[www.rac-spa.org](http://www.rac-spa.org)**